

# PECHE

JUIN 2017

n°16

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France

La FNPF  
fête ses  
10 ans !

- 13** La pêche crée sa fondation
- 30** Stations vertes, stations pêche
- 40** Gloops repart en tournée



# Édito

## 2016 : une année à part entière !

En cette année 2016 nous fêtons le double anniversaire de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et la naissance de la Fédération Nationale de la Pêche en France. Nous avons souhaité tout au long de cette édition du Pêche Mag rappeler quelques échéances et sujets de mobilisation déterminants pour notre organisation.

Par ailleurs, en 2016 nous avons initié et porté un projet qui exige une conjugaison de toutes les synergies et de toutes les énergies.

Avec le soutien de plusieurs dizaines de milliers de bénévoles, de pêcheurs, d'élus associatifs mais également de collaborateurs de nos structures, nous avons donné une image dynamique, contemporaine et « biodiversité » au Tour de France cycliste 2016.

2016 est également l'année d'aboutissement d'un projet important : la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Préservation Patrimoine Pêche, dite F3P. Elle se trouve à la confluence de toutes les missions que nos structures exercent pour l'intérêt général. Nous lui souhaitons ainsi qu'à son Conseil d'administration réussite et prospérité.

2016 a vu enfin l'avènement d'un texte législatif, fortement attendu, la Loi Biodiversité.

Nous l'avons naturellement accueilli avec beaucoup de satisfaction car il reprend et consolide certaines préconisations de la FNPF mais il nous oblige à une vigilance de tous les instants en particulier sur les

aspects milieux aquatiques. Nous continuerons en effet à militer en faveur d'une politique de l'eau ambitieuse, avec des moyens suffisants, des ressources humaines impliquées et une police de l'eau des milieux aquatiques et de ses usages efficace.

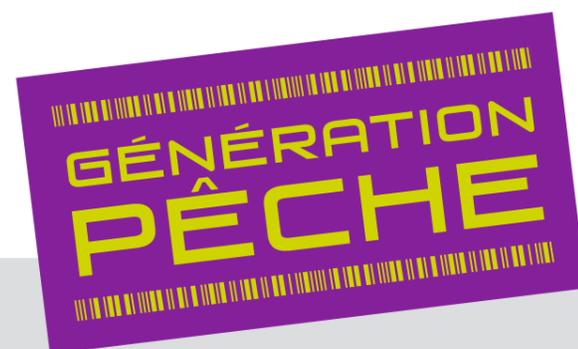
Les différentes remises en cause des outils de la politique de l'eau, en particulier la continuité écologique et la promotion de la petite hydroélectricité ne sont pas acceptables. La remise en question des compromis de la LEMA 2006 affecte clairement et négativement la qualité de notre eau et de nos milieux aquatiques.

Avec les élections nationales à venir (Présidentielle et législatives) il nous faudra maintenir cette vigilance, car en termes de politique de l'eau et de biodiversité rien n'est jamais acquis.



**Claude Roustan**

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques



# Sommaire

### FÉDÉRATION NATIONALE



- 2 - La FNPF fête les 10 ans de sa création
- 4 - Les subventions FNPF
- 5 - 10 ans d'événementiels pour communiquer sur nos actions
- 6 - Bilan du Tour de France 2016 : les retombées se sentent au quotidien sur le terrain
- 8 - Une année en images
- 10 - La loi sur l'eau a eu 10 ans en décembre 2016
- 12 - Congrès de la FNPF : La loi Biodiversité, une loi ordinaire ? Non !
- 13 - Création de la Fondation Préservation, Patrimoine, Pêche
- 14 - Grand Témoin : Pascal Berteaud

### ENVIRONNEMENT

- 16 - Dix ans d'études génétiques
- 18 - Continuité écologique : Un atout pour la biodiversité et des eaux de qualité
- 21 - Dix ans d'actions sur les milieux aquatiques

### ÉCONOMIE



- 26 - Matériel de pêche : coup de filet sur l'innovation !
- 28 - Cartedepeche.fr : le pari tenu de l'informatisation de la carte de pêche
- 30 - Des Stations Vertes qui ont la pêche
- 32 - Parcours de Pêche labellisés : le public est au rendez-vous
- 33 - La pêche, un atout dans le filet des hébergeurs

### SOCIAL

- 34 - Depuis dix ans... la garderie
- 36 - Éducation à l'environnement : quand les pêcheurs prêchent la bonne parole

### ON EN PARLE...



- 38 - Les APN, à l'école de la nature
- 39 - Hommage à Thierry Cloux
- 40 - Tour de France 2017 : C'est reparti pour un tour !
- 42 - 10 ans de partenariat
- 43 - Pêche à la carpe : un championnat très disputé
- 44 - La pêche sera représentée au Conseil d'Administration de l'AFB



## La FNPF en quelques mots

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celle de près de 3 700 associations locales de pêche (AAPPMA).



Le magazine PÊCHE est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France. 17 rue Bergère 75009 Paris-France.

• Directeur de la publication : Claude Roustan • Directeur adjoint de la publication : Serge Savineaux • Conseil éditorial : Diane Hervé-Bazin • Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa • Ont collaboré à ce numéro : Isabelle Lebel, Jérôme Guillouët, Benoît Lefebvre, Cédric Dault, Nadège Colombet, Françoise Garnaud-Perrocheau, Stéphane Katsoulakis, Diane Hervé-Bazin, Julie Miquel, Hamid Oumoussa, Christel Leca et Allette de Crozet • Visuels : Laurent Madelon • Conception et réalisation : Graine d'influence • Imprimé en France • ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Juin 2017 • Financement : FNPF / AFB.

Action soutenue par :



LA FNPF FÊTE LES 10 ANS DE SA CRÉATION

# Les structures associatives de pêche reconnues gestionnaires des cours d'eau et responsables de la pêche en France

■ ■ ■ La FNPF est née le 5 février 2007, grâce à la volonté des élus de l'Union Nationale de la Pêche en France. En jeu : l'indépendance des pêcheurs dans la gestion de la pêche et des milieux aquatiques. 10 ans plus tard, pas de doute, les structures associatives de la pêche de loisir se sont montrées à la hauteur.

C'était le 5 février 2007. Cinquante ans après la création de l'Union Nationale de la Pêche en France (UNPF), la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique voyait le jour. Une naissance issue d'une loi, la LEMA, votée le 30 décembre 2006, et d'une farouche volonté des représentants des pêcheurs d'être dépositaires des missions de gestion des cours d'eau et du développement de la pêche. Cette officialisation a été le fruit d'un long et délicat travail des élus et des 5 salariés de l'UNPF de l'époque qui ont cru en un avenir plus grand. « *Elu président de l'UNPF en novembre 2003, ma première démarche fut de rassembler toutes les fédérations départementales de France* », se souvient Claude Roustan, président de la FNPF. A l'époque rien n'obligeait une fédération départementale à rejoindre l'UNPF. Quelques années plus tard l'UNPF avait réussi à convaincre le tissu associatif du bien fondé d'un projet qui paraissait presque fou : devenir indépendant et institutionnaliser le réseau associatif pêche.

Un objectif ambitieux qui a trouvé dans le contexte de l'époque le terreau idéal pour germer. De 2004 à 2006, les négociations sur le projet de la loi sur l'eau étaient lancées (lire pages 10 et 11). Dans le viseur des pêcheurs, notamment le devenir du Conseil Supérieur de la Pêche, dont la situation financière était très préoccupante. « *Les pêcheurs étaient les seuls financeurs du CSP au-travers du paiement de la taxe piscicole alors que les agents de brigades départementales ne travaillaient plus que 20% de leur temps au profit des fédérations sous la tutelle desquelles ils étaient censés être. Nous ne pouvions plus admettre que seule la carte de pêche finance un établissement public qui peu à peu se voyait confier des missions très larges liées à la politique de l'eau, ce qui devait pour nous, faire l'objet d'un financement public* », confie M. Roustan. En manque de moyens financiers la directrice du CSP de l'époque prévient alors les administrateurs de l'UNPF siégeant au CA de l'établissement qu'une augmentation annuelle de 40% de la taxe piscicole est envisagée, à laquelle s'ajoute la récupération de la totalité de la valeur financière des redevances



Assemblée Générale 2016 de la FNPF.

“Dix ans après, les fédérations se sont structurées et notre expertise de terrain est reconnue.”

hydroélectriques ainsi qu'une baisse significative (50%) des subventions accordées annuellement en faveur d'actions réalisées par des structures piscicoles. Une goutte d'eau, de grosses gouttes d'eau, qui font déborder le vase pour les représentants des pêcheurs : « **Le prix de la carte de pêche aujourd'hui se situerait certainement entre 300 et 400 euros !** », explique Claude Roustan. Finalement, après avoir rassemblé toutes les fédérations, les élus de l'UNPF ont convaincu les représentants du ministère de l'écologie, sous la houlette de Pascal Bertheaud, directeur de l'eau (lire également l'interview pages 14 et 15) de lancer une réforme qui a profondément changé le rôle des institutions de la pêche de loisir. En 2006, ce sont deux entités qui sont créées en suivi du vote de la LEMA par l'assemblée nationale et le sénat : la Fédération Nationale de la Pêche en France qui obtient une assise financière conforme au projet clairement décliné et fermement défendu à hauteur de 20M € par François Le Sager l'argentier de l'UNPF, par la création d'une Cotisation Pêche Milieu Aquatique sur la carte de pêche, et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. « *Je dois dire que ce fut un grand moment de l'histoire de la pêche associative* », se rappelle le président de la FNPF. « *C'est avec émotion mais sans amertume que les administrateurs de l'UNPF vécurent, fin 2006, le dernier conseil d'administration du CSP : 65 ans*

*de vie et de combats communs ne s'effacent pas d'un revers de main ! L'Onema prenait une voie administrative, technique et juridique, celle des règlements, directives, normes et autres. Pour ne pas rester au bord de la rivière, les pêcheurs organisèrent très rapidement leur fédération nationale sur la base du projet présenté et défendu pour sa création* », témoigne Bernard Breton, secrétaire général adjoint à l'époque et actuel secrétaire général de la FNPF. Première action de l'équipe de la nouvelle structure : conventionner avec les fédérations départementales de pêche afin de recruter des personnels qualifiés. 12 millions d'euros sont alors injectés annuellement à partir de 2007 dans les « kits emplois ». En quelques années, 1 000 salariés sont comptabilisés dans les rangs des structures piscicoles indique François Le Sager qui a mis fin en juin 2016 à son mandat et à la fonction de trésorier de la FNPF qu'il occupait depuis sa création. « *Nous étions dans une dynamique où la nécessaire protection des milieux aquatiques était en discussion. Dix ans après les fédérations se sont structurées et notre expertise de terrain est reconnue. Nous, élus et techniciens, faisons partie intégrante de la politique de l'eau* », souligne Gérard Guillaud, ancien Vice-président de l'UNPF et actuel trésorier de la FNPF.

Le travail a payé : le prix de la carte de pêche n'a que très peu évolué, le nombre de pêcheurs a été stabilisé, les plans de gestion piscicole des fédérations ont été reconnus par la loi, les animateurs fédéraux réalisent des actions pour le développement du loisir pêche et interviennent dans les écoles pour parler des milieux aquatiques et il n'est venu à l'idée de personne de contester la place de la FNPF au Conseil d'Administration de l'Agence Française pour la Biodiversité.

## LES ENJEUX DE LA RÉFORME ORGANISATIONNELLE

- **La séparation du Conseil Supérieur de la Pêche et des pêcheurs**, tout en demandant la création d'une grande Agence devenue Onema afin de conserver la connaissance et l'expertise acquises par le CSP.
- **Le maintien de l'adhésion obligatoire** à une association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques pour pouvoir pêcher, tout en continuant à vouloir préserver la définition des eaux libres.
- **La création et l'institutionnalisation** de notre propre structuration nationale avec une adhésion obligatoire des FDAAPPMA à la fédération nationale.
- **Une cotisation pêcheur nationale** obligatoire, la CPMA.
- **L'intégration d'une redevance** aux agences de l'eau.

Ces cinq aspects visaient principalement à permettre aux pêcheurs de structurer les fédérations départementales afin de gérer eux-mêmes les cours d'eau mais aussi de développer la pêche de loisir et d'enrayer la baisse des effectifs des années 1990 à 2005. Ils visaient également à faire de la FNPF l'interlocuteur « tête de pont » de la pêche associative en eau libre auprès de l'état et de favoriser la mise en place de convention territoriale avec les 6 agences de l'eau.



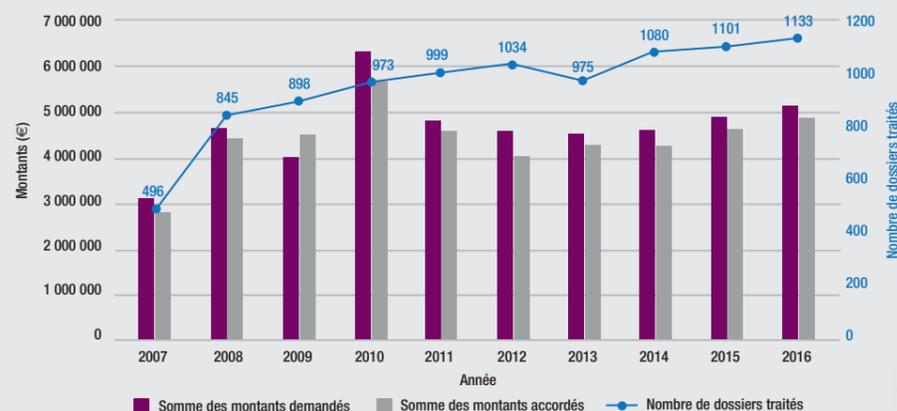
EN CHIFFRES

# Les subventions FNPF

■ ■ ■ Depuis sa création en 2007, la FNPF dédie une partie de son budget au financement des actions et des projets des collectivités piscicoles.

L'objectif est d'appuyer les travaux des collectivités piscicoles correspondant aux orientations du réseau de la pêche de loisir. Cela concerne des actions liées par exemple à la promotion du loisir pêche, aux animations grand public, à l'acquisition de zones de pêche, mais aussi à l'étude des espèces aquatiques, au rétablissement de la continuité écologique, à l'entretien et la restauration du milieu...

Évolution des montants et du nombre de dossiers traités de 2007 à 2016



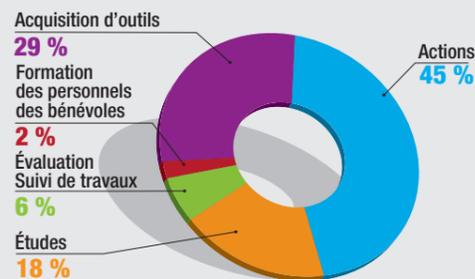
Sur 10 ans, ce sont ainsi **9 046 projets** qui ont fait l'objet d'un accord d'aide financière pour un montant total de **près de 44 M€**

Dès 2007, la majorité des fédérations départementales utilise cette ressource, qui permet dans de nombreux cas de compléter les aides apportées par les Agences de l'eau, les collectivités territoriales et autres partenaires financiers. L'aide de la FNPF permet ainsi de réaliser des projets ambitieux d'un montant global bien supérieur. 80 fédérations ont fait appel à la FNPF dès la première année, jusqu'à 92 en 2016.

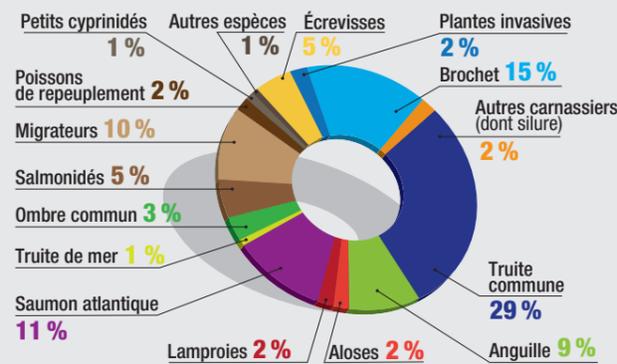
Parmi l'ensemble des dossiers présentés, 45% concernent la promotion du loisir pêche, 27% se rapportent aux études et actions liées aux milieux aquatiques, 19% visent les populations piscicoles et 9% sont dédiés à des actions globales de fonctionnement du réseau.

Les subventions attribuées sont un moyen privilégié pour les collectivités piscicoles de mettre en avant leurs actions en faveur des milieux et des espèces. Les 2/3 (68%) du montant attribué total concernent des actions profitant à toutes les espèces piscicoles. Le tiers (32%) restant cible particulièrement certaines espèces, comme le montre le graphe ci-contre. Celui-ci reflète l'intérêt des collectivités piscicoles pour les espèces « repère » que sont la truite et le brochet, mais également leur engagement en faveur des poissons migrateurs ou leur implication dans la gestion de l'ensemble des espèces, invasives (à réguler) ou en difficulté (à protéger).

Répartition des montants par types de dossiers



Répartition des montants accordés par espèce (hors dossiers concernant toutes les espèces)



En 2017 et pour les années à venir, les collectivités piscicoles peuvent toujours compter sur l'appui de la FNPF pour s'engager à leurs côtés dans la réalisation des projets participant au développement du loisir pêche et à la protection des espèces piscicoles et de leur milieu.

[ DOSSIER ] LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE : 10 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES PÊCHEURS ET DU BIEN COMMUN

# 10 ans d'événementiels pour communiquer sur nos actions

■ ■ ■ La FNPF s'est engagée lors de nombreux événementiels. Le but ? Communiquer auprès du grand public mais aussi partager les savoirs et les retours d'expériences.



LES JOURNÉES D'ÉCHANGES TECHNIQUES - SAINT-MALO - OCTOBRE 2007

## Des journées pour échanger, partager, phosphorer sur les milieux aquatiques

Pendant 2 jours, 270 personnes, représentant à la fois les chargés de mission technique des fédérations départementales de pêche, des collaborateurs de collectivités territoriales, d'agences de l'eau ou de bureaux d'études, se sont réunies, sous l'impulsion de la FNPF. Le but des JTN ? Découvrir des actions remarquables de renaturation des cours d'eau mais aussi échanger les savoirs, dans l'optique d'aider à atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau préconisé par l'Europe.

1<sup>ère</sup> PARTICIPATION DE LA FNPF À UN SALON GRAND PUBLIC - PARIS - MARS 2008

## À la rencontre du grand public non pêcheur

L'une des missions de la FNPF est de promouvoir la pêche en eau douce auprès des non-pratiquants. C'est ainsi qu'en 2008, les élus ont décidé d'installer un stand valorisant notre loisir au salon Destination Nature. Deux ans plus tard, c'est au salon International de l'Agriculture que la FNPF s'est engagée. Le stand d'une centaine de mètres carrés y a été tenu jusqu'en 2015. Chaque année, plus de 30 000 personnes néophytes y ont découvert les milieux aquatiques, les sensations procurées par la touche du poisson mais aussi le réseau associatif. En 2011 et 2012, la FNPF s'engagera également au Salon des Maires afin de communiquer sur les actions des fédérations et des associations sur le territoire.



LES SYNERGIES PÊCHE - ANNECY - OCTOBRE 2009

## Développer le tourisme pêche : l'un des objectifs des structures associatives

210 participants étaient présents aux Synergies Pêche de la FNPF. Parmi eux des représentants des fédérations départementales de pêche, des Comités départementaux du Tourisme, des Conseils Régionaux mais aussi des entreprises privées spécialisées dans le tourisme vert. Là encore, à l'instar des JTN, le but était d'échanger les expériences de terrain et d'exposer des réalisations concrètes en matière de promotion du loisir pêche et du tourisme halieutique.

LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE - JUIN 2008

## Une journée de découverte placée dès l'origine sous le signe de la solidarité

Prévue dans l'arrêté du 30 octobre 2007 de la loi sur l'eau, la première journée nationale de la pêche a eu lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de juin. Dès le lancement de cette manifestation la FNPF et le Secours Populaire ont donné un aspect résolument social à la manifestation en signant une convention de partenariat. Ce jour-là la pêche est autorisée sans détention d'une carte lors des manifestations organisées par le réseau

associatif. Des rendez-vous accueillant les bénéficiaires des Secours Populaires locaux ont été également mis en place. Cette journée est organisée depuis tous les ans dans toute la France.



Et aujourd'hui... La FNPF a réussi à trouver un événementiel à la mesure du plus grand réseau associatif de France avec sa participation au Tour de France (lire en pages 6, 7 et page 40).

BILAN DU TOUR DE FRANCE 2016

# « Les retombées se sentent au quotidien sur le terrain »

■ ■ ■ En 2016, la FNPF se lançait pour la première fois dans le Tour de France cycliste. Les Associations Régionales, les fédérations départementales et leurs associations ont joué le jeu et ont organisé des manifestations le long du tracé. Aujourd'hui cette participation active a permis des retombées positives sur le terrain, pour leur plus grand bonheur.

Plus d'une centaine d'animations, d'actions ou de manifestations ont été organisées par le réseau associatif pêche tout au long du parcours du Tour de France en 2016, lors des 21 étapes. Cette première - participer de concert à un événement national de grande ampleur - s'est soldée par un succès qui a été bien au-delà des espérances. « **Nous savions, en nous engageant dans le Tour de France, que nous participions à un événement qui nous permettrait de communiquer avec le grand public, notamment avec la caravane promotionnelle mais surtout grâce aux animations mises en place dans ce cadre.** Nous avons tout organisé en interne pour faciliter la prise en main de cette participation par les Associations Régionales et les

fédérations départementales de pêche (NDLR : la FNPF a fourni aux structures associatives un stand, des jeux, un costume de Gloops et des goodies). L'engouement général et surtout la manière dont nos structures se sont appropriées l'événement nous a bluffé », explique Serge Savineaux, Vice-président à la FNPF en charge de la promotion et de la communication du loisir pêche.

Si les Associations Régionales, les fédérations départementales et les associations locales de pêche s'attendaient à recevoir du monde sur les pôles de découverte, la surprise a été de taille quand l'impact s'est réellement prolongé dans le temps et de manière durable sur le territoire, comme dans la Manche. A Lessay, lors de l'étape 1 et de l'étape 2 du Tour de France les 2 et 3 juillet 2016, la fédération avait

installé un stand non loin du plan d'eau. Des démonstrations de pêche et des jeux interactifs avaient été proposés deux jours durant. « *Ce furent 2 jours durant lesquels nous avons touché énormément de monde dans la commune. Nous leur avons expliqué notre travail et notre passion* », souligne Claude Buhan, président de la FDAAPPMA 50. Mais quand en septembre, l'équipe fédérale pose ses valises à la traditionnelle foire de Lessay, les élus et les salariés sont estomaqués. « *C'était du jamais vu. Notre stand n'a pas désempli du dimanche après-midi ! Tout le monde venait nous voir en nous rappelant notre présence au Tour de France ! Aujourd'hui encore les retombées se sentent au quotidien sur le terrain* », a constaté le président. Cet après-midi là plus de 1 400 personnes ont participé aux ateliers. Pour le président, il n'y a pas de doute : la foule était au rendez-vous grâce à la visibilité que le Tour de France a apporté à son réseau associatif manchois. « *Nous n'avions jamais eu autant de monde les années précédentes* », affirme-t-il. Autre conséquence positive : les liens entre les associations locales de pêche se sont considérablement resserrés. **Afin d'accueillir la caravane Génération Pêche et participer à l'événementiel Tour de France, les associations ont fait preuve de créativité, se sont serrées les coudes, ont prêté main**

**forte aux voisins afin d'accueillir le public.** En Haute-Vienne, 10 AAPPMA se sont mobilisées sur le terrain, le 5 et 6 juillet, soit près de 170 bénévoles. « *C'est un événement particulièrement fédérateur pour nos structures. Certaines AAPPMA avaient l'habitude d'œuvrer ensemble. D'autres non. Aujourd'hui on ressent que ça a resserré des liens. C'est important car nous sommes nombreux mais éparpillés* », indique Daniel Eudenbach, Vice-président de la Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Vienne en charge de la coordination des associations de pêche lors du Tour de France 2016.

Dans ce département, le Tour de France a apporté également une hausse de crédibilité auprès des élus locaux. La fédération départementale de pêche avait pris soin de convier le président du Conseil départemental, M. Jean-Claude Leblois sur leur stand installé au Champs-de-Juillet à Limoges le 5 juillet.

« Nous savions, en nous engageant dans le Tour de France, que nous participions à un événement qui nous permettrait de communiquer avec le grand public, notamment avec la caravane promotionnelle mais surtout grâce aux animations mises en place dans ce cadre. »

Résultat : l'édile a pu constater par lui-même les actions portées par l'associatif pêche. Cette image dynamique et positive l'a convaincu d'améliorer la convention de partenariat qui lie depuis des années le Conseil départemental à la FDAAPPMA 87 pour la gestion piscicole d'un plan d'eau de 300 hectares. « *Nous en avions déjà la gestion piscicole mais financièrement nous portions seuls cette dernière. Grâce au Tour de France nous avons pu montrer au président du Conseil départemental notre puissance de feu et il a décidé qu'ils allaient s'impliquer davantage dans la convention* », indique Paul Duchez, président de la FDAAPPMA 87. Certaines fédérations avaient prévu de faire de leur participation au Tour de France une vitrine de leur savoir-faire.



« **Montrer ce que l'on sait faire, il n'y a rien de mieux pour convaincre** », explique Jacques Chalié, chargé de développement dans le Cantal. L'idée était simple : faire participer les centres de loisir à un projet de land art en mixant une intervention active des enfants et des ateliers d'éducation à l'environnement pour nouer des liens durables. Le concept a séduit le Conseil départemental et les équipes qui s'occupent des vacances des enfants de 14 communes. Deux truites géantes ont été formées : l'une à Anglards-de-Salers et une autre au Col du Perthus avec respectivement 100 et 250 enfants. Objectif atteint et réussi grâce à la formidable mobilisation du tissu associatif du Cantal! « *Suite à cette activité, que nous avons couplée à une découverte des milieux aquatiques, nous avons réussi à nouer des liens étroits avec les centres de loisir. Pour l'été 2017 nos agendas sont complètement bookés avec des animations pêche/nature* », se réjouit Jacques Chalié, encore ému par la participation active des bénévoles, des élus de la fédération et des associations mais aussi de l'équipe salariale. Heureuses les fédérations ? « *Oui !* », disent-ils d'une seule voix. Qu'ils soient salariés, élus fédéraux, d'association ou bénévoles, ils n'hésitent pas : « *Si c'était à refaire, ils se jetteraient de nouveau à l'eau* ».



Le Palais sur Vienne. Ce sont les enfants du Secours Populaire du Palais que nous avons accueillis par groupe de 12 environ pour participer aux animations (en tout plus d'une centaine d'enfants sur la journée)

UNE ANNÉE EN IMAGES

# Une juste reconnaissance du rôle environnemental, économique et social des pêcheurs



**Assemblée Générale et Congrès de la FPNF** sur le thème « Loi Biodiversité... une loi ordinaire ? ». Ce moment statutaire a été l'occasion pour l'ancienne équipe de tirer sa révérence et aux nouveaux de se présenter à l'assemblée réunie.



La caravane **Génération Pêche** s'élance pour la première fois sur les routes du **Tour de France**. Plus de 150 animations, organisées par le réseau associatif pêche, ont ponctué les 21 étapes.



Le cap du **million de cartes de pêche distribuées via cartedepeche.fr** a été franchi. En 2016, 64% des cartes de pêche ont été prises grâce à cet outil informatique.

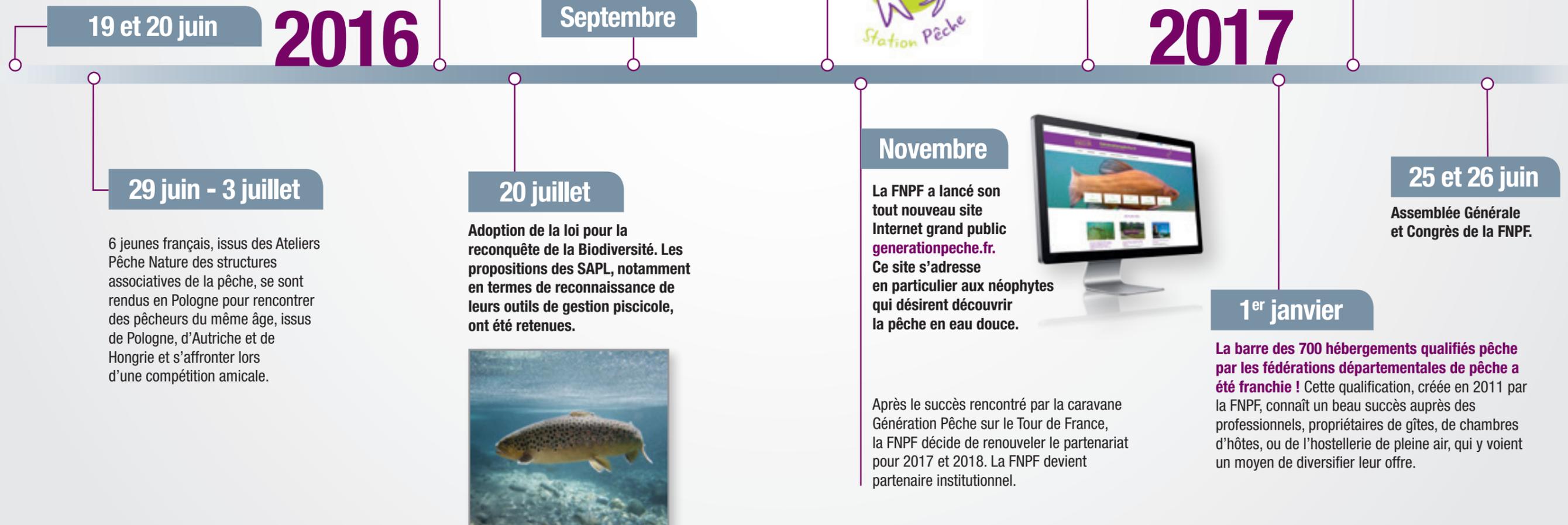
Lors du Congrès de la Fédération Française des Stations Vertes **le label Station Pêche** est officiellement présenté. A cette occasion, 5 communes ont reçu le fameux label, récompensant leurs efforts en termes de développement du tourisme halieutique.



**Installation du Conseil d'Administration de la Fondation Préservation, Patrimoine, Pêche, la F3P.** A sa tête, M. François Le Sager, ancien trésorier de la FPNF, a été élu. La fondation a été créée par les pêcheurs le 29 août.



**M. Claude Roustan est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence Française de la Biodiversité** en qualité de représentant d'associations agréées de protection de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels dans le collège idoïne.



LA LOI SUR L'EAU A EU 10 ANS EN DÉCEMBRE 2016

# Une loi à l'origine de la création de la Fédération Nationale de la Pêche en France



■■■ La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) a été votée par l'Assemblée Nationale le 30 décembre 2006. Les pêcheurs ont contribué à l'édification de ce texte qui a permis la naissance de la FNPF, la structuration de son réseau associatif et la reconnaissance des pêcheurs comme protecteurs des milieux aquatiques.

C'est en 1998 qu'a émergé le projet d'une révision de la législation française dans le domaine de l'eau, le contexte ayant évolué depuis la loi de 92. À cette époque la France est condamnée régulièrement par la Commission Européenne pour la mauvaise qualité de ses eaux. Un état de fait qui a poussé le gouvernement à réformer ce qui avait été voté dans les années 90. Avant de voir le jour, le projet de loi, impulsé par Dominique Voynet alors ministre de l'environnement, connaît 17 versions et plus de 600

amendements avant d'être présenté à l'Assemblée Nationale en 2002... et abandonné au changement de majorité. Finalement un nouveau projet est remodelé, sous la direction de Roselyne Bachelot, puis du ministre Serge Lepeltier et ensuite de Nelly Ollin, en s'appuyant notamment sur l'organisation d'un débat national en 2003 et 2004, auquel les représentants des pêcheurs ont largement participé. « **Sur le fond nous avons deux combats : être force de proposition sur les différents textes techniques de la DCE, la**

*continuité écologique, les débits réservés etc. qui était le corps du projet de loi et envisager le divorce avec le Conseil Supérieur de la Pêche* », indique Claude Roustan.

8 années ont donc été nécessaires pour bâtir la LEMA, à l'origine de la création de l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la FNPF (lire également pages 2 et 3).

Le texte comprend 102 articles et rénove plusieurs codes, celui de l'environnement mais aussi celui des collectivités territoriales, de la santé, de la construction, ou encore celui des propriétés publiques... la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, adoptée le 30 décembre 2006, est une loi importante. Elle devait permettre le bon état écologique des cours d'eau en 2015, imposé dans la Directive Cadre Européenne. Mais elle est aussi pour les pêcheurs de loisir en eau douce, une révolution dans la structuration de leur réseau et de leur représentativité environnementale.



« Ce jour-là, la réforme de la pêche associative était née », explique Claude Roustan, président de la FNPF. Ancien président de l'Union Nationale de la Pêche en France (UNPF), M. Roustan, accompagné des élus et d'une poignée de salariés, ont apporté une pierre à l'édifice de ce texte en obtenant la consécration de la FNPF au sein du chapitre 5 et en officialisant l'organisation de la pêche en eau douce aux articles 89 à 95. « Cette loi a remodelé profondément la place et le rôle des pêcheurs mais aussi des agences de l'eau sur le terrain », rappelle Gérard Guillaud, trésorier actuel de la FNPF et ancien secrétaire général adjoint de l'UNPF.



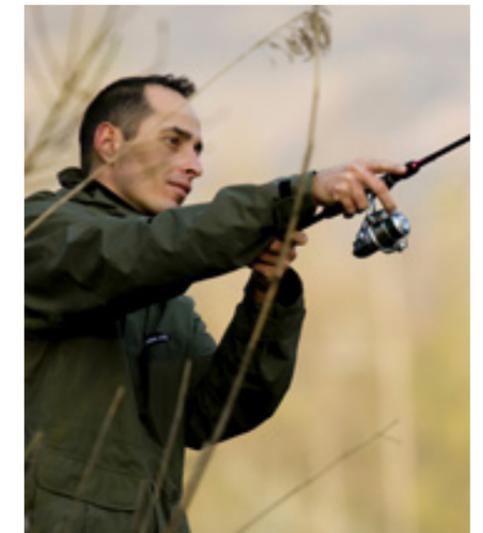
10 ans plus tard, la qualité des eaux s'est améliorée mais l'objectif de la DCE n'a pas été atteint. Aujourd'hui, un nouveau pas vers cet objectif vient d'être franchi avec la mise en place de la Loi pour la Biodiversité. Une nouvelle étape pour les pêcheurs : la loi biodiversité entérine ce qu'avait impulsé la LEMA, à savoir la place des instances de représentation des pêcheurs de loisir en eau douce, de leurs outils de gestion et de leur expertise dans la politique de l'eau française. Preuve en est : en 2016, le Plan de Gestion Piscicole des fédérations départementales de pêche est reconnu par la loi et en janvier 2017 la FNPF a été intégrée au Conseil d'Administration de la toute nouvelle Agence française pour la Biodiversité.

## Les nouveautés instaurées par la LEMA

- **La lutte contre les pollutions diffuses.**  
La LEMA propose la mise en place de plans d'action sous forme de mesures contre les pollutions diffuses. Elle donne les moyens d'assurer la traçabilité des ventes des produits phytosanitaires et des biocides et instaure un contrôle des pulvérisateurs utilisés pour l'application de ces produits.
- **La reconquête de la qualité écologique des cours d'eau.**  
Le respect du « bon état écologique » suppose que les milieux aquatiques soient entretenus par des techniques douces et que les continuités écologiques soient assurées tant pour les migrations des poissons, que pour le transit sédimentaire.
- **Le renforcement de la police de l'eau.**  
La LEMA unifie les outils issus de la législation sur la pêche et de la législation sur l'eau, de façon que les rivières soient traitées par un corpus réglementaire unique, en complément de l'ordonnance de simplification administrative du 18 juillet 2005 qu'elle ratifie.
- **Organisation de la pêche en eau douce.**  
La LEMA modernise l'organisation de l'activité et responsabilise les pêcheurs amateurs dans la gestion de leur activité en consacrant son instance nationale et le rattachement de toutes les FDAAPPMA à celle-ci (lire également en pages 2 et 3).

## Les précédentes lois sur l'eau et la pêche et leurs apports

- **La loi du 16 décembre 1964** : Elle fait référence comme étant la première loi importante sur l'eau en France. C'est elle qui a établi une gestion de l'eau répartie en 6 bassins hydrographiques. Elle instaure une vision de la politique de l'eau qui a pour ambition de rassembler les usages et les usagers autour des problématiques de la ressource en eau.
- **La loi pêche du 29 juin 1984** institue des outils de protection et de gestion des ressources piscicoles et des milieux aquatiques. Elle consolide également une véritable organisation de la pêche à laquelle elle confie des missions d'intérêt général.
- **La loi du 3 janvier 1992** : Elle a été rendue nécessaire pour faire la synthèse des textes d'application qui sont nés de la loi de 1964. Elle affiche les ressources en eau comme patrimoine de la nation. Elle renforce l'impératif de protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau et le rôle de la police de l'eau. Enfin, elle met en place de nouveaux outils de gestion des eaux par bassin : les SDAGE et les SAGE.



CONGRÈS DE LA FNPF

# La loi biodiversité, une loi ordinaire ? Non !

Le Congrès de la FNPF, du lundi 20 juin 2016, marquait la fin d'un long processus de discussions portant sur la loi biodiversité. Un mois jour pour jour après le rassemblement des structures associatives de la pêche de loisir à Paris, cette loi était adoptée par l'Assemblée Nationale. Les garanties demandées par M. Claude Roustan en juin 2016, à savoir la non dilution de la politique de l'eau dans la politique de la biodiversité, une véritable police de l'eau et de la pêche, ainsi qu'une gouvernance ouverte de l'Agence Française de la Biodiversité, ont été apportées. « **Il est indispensable, lorsque l'on parle de la reconquête de la biodiversité, d'inclure dans la loi le principe de non-régression du droit de l'environnement** », avait souligné Geneviève Gaillard, députée, rapporteure sur le projet de loi.

Des signes positifs avaient d'ailleurs laissé penser que l'avis des pêcheurs de loisir avait été entendu, au vu des propos rassurants de l'ensemble des personnalités présentes au Congrès, dont ceux de Jean-Noël Cardoux, président du groupe « Chasse et Pêche » au Sénat : « **À l'initiative de votre président un certain nombre d'amendements nous avaient été proposés au Sénat, que j'ai défendus en première lecture. A été voté l'amendement incluant, dans le Code de l'Environnement, la pêche de loisir comme une composante essentielle des écosystèmes et de la biodiversité.** » A l'Assemblée Nationale, nos amendements ont reçu un soutien favorable.

Dans la droite ligne de ce qui avait été énoncé à Paris, la loi biodiversité impulse une nouvelle dynamique de reconquête de la biodiversité dans le prolongement de la loi de 1976 sur la nature, de la loi sur l'eau de 2006 et des lois Grenelle. La place et le rôle des structures associatives de la pêche de loisir sont largement réaffirmés.



## Elle a dit...

« C'EST PAR CE TYPE D'INITIATIVES (NDRL : LE TOUR DE FRANCE), QUE NOUS RÉUSSIRONS ENSEMBLE À FAIRE EN SORTE QUE LES FRANÇAIS PRENNENT CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ QUI EST AU CŒUR DE LA PASSION QUI VOUS ANIME... »

Barbara Pompili, secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité

## Les intervenants invités au congrès



Les intervenants invités au Congrès étaient : Mme Barbara Pompili (photo ci-dessus), secrétaire d'état chargée de la Biodiversité, Mme Geneviève Gaillard, députée, rapporteure sur le projet de loi biodiversité, M. Jean-Noël Cardoux, président du groupe « Chasse et Pêche » au Sénat, M. Christophe Aubel, directeur d'installation de l'agence française pour la biodiversité, M. Bruno Genty, représentant de M. Bernasconi, président du Conseil Economique, Social et Environnemental, M. Jérôme Bignon, Sénateur, rapporteur sur le projet de Loi Biodiversité, M. Jean-Michel Clément, président du groupe Pêche et Loisir et Protection du Milieu aquatique à l'Assemblée Nationale.

UNE NOUVELLE STRUCTURE POUR PROMOUVOIR LES ESPÈCES, LES TERRITOIRES ET LA PÊCHE

# Création de la Fondation Préservation, Patrimoine, Pêche



Le Conseil d'Administration de la Fondation F3P a été mis en place le 20 décembre 2016 : de gauche à droite Bernard FANTI, Vice-président, Patrick RUFFIE, Vice-président FNPF, Pascal BERTEAUD, personnalité qualifiée, Pascal SAILLIOT, secrétaire, Claude ROUSTAN, président FNPF, François LE SAGER, président de la fondation, Jérôme GRANDIERE, président FDAAPPMA 35, Hugues NELLO, Président du GIFAP, Robert ERB, trésorier, Benoît BOURBON pour le Ministère de l'environnement et Mireille CELDRAN, Chef du bureau chasse & pêche du MEEM.

C'est une première pierre à l'édifice de la toute nouvelle fondation Préservation, Patrimoine, Pêche (Fondation F3P) qui a été posée mardi 20 décembre 2016. Le Conseil d'Administration de cette jeune structure, créée officiellement le 29 août 2016, a été mis en place à Paris. A sa présidence, c'est François Le Sager, ancien trésorier de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), ancien président de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan et actuel président de l'association de pêche du Pays de Lorient, qui a été désigné par ses membres.

La fondation F3P, reconnue d'utilité publique, ambitionne d'acquérir des espaces comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides dans l'optique de les protéger, de les préserver et d'en faire des lieux de partage des connaissances et de promotion des espèces. « **La fondation a pour but de créer des espaces emblématiques accessibles et non des sanctuaires où l'homme n'a pas sa place. Ces espaces seront des zones iné-**

**dites de partage, privilégiant le loisir pêche, les circulations douces, la découverte du milieu aquatique pour l'ensemble des usagers, notamment la jeune génération.** » explique François Le Sager, président de la F3P. Cette conception novatrice de l'accès aux cours d'eau proposée aux citoyens contribuera à la prise de conscience générale de la fragilité des écosystèmes qui nous entourent et de leur nécessaire préservation.

La F3P répond, par cette approche et par ses objectifs statutaires, au principe constitutionnel de la Charte de l'Environnement publiée le 1<sup>er</sup> mars 2005 (article 1 et 2) en contribuant à la préservation, à l'amélioration de l'environnement et à sa prise en compte par les hommes et les femmes de notre territoire.

Créée par les pêcheurs, et abondée par la Fédération Nationale de la Pêche en France, la fondation F3P s'attèlera à fédérer d'autres partenaires financiers et des donateurs, convaincus de la démarche et de l'opportunité d'avenir que constitue cette nouvelle approche du loisir pêche dans la préservation des cours d'eau de l'hexagone.

## Les futures actions de la fondation F3P

- La détention, l'acquisition et la valorisation de tout espace comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides.
- Le soutien et la participation à toute action ou à tout projet visant à développer l'expertise scientifique et la diffusion des connaissances relatives aux écosystèmes aquatiques et à leur biodiversité.
- La sensibilisation, l'information et l'éducation de tous publics, en particulier les jeunes, sur leurs questions et les enjeux relatifs à la protection des milieux aquatiques et leurs annexes ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à leur préservation.
- L'organisation ou la participation à toute manifestation, événement, rencontre, colloque, forum en lien avec la protection de l'environnement et les objectifs de la fondation.
- La promotion et la transmission d'une pratique de pêche responsable, partagée et durable.
- Le développement de partenariats en France et à l'étranger, avec tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines d'activité de la fondation ou en cohérence ou complémentarité avec ces domaines.
- La rédaction, l'édition, la diffusion de tous supports écrits, visuels, audiovisuels ou télématiques se rapportant aux buts poursuivis par la fondation.
- La participation à la conception, à la mise en œuvre et au financement de tout projet contribuant à la préservation des milieux aquatiques et/ou des zones humides et à leur biodiversité.
- La participation au débat relatif à la protection de l'environnement et au développement des territoires.



Fondation Préservation Patrimoine Pêche

## GRAND TÉMOIN

# Pascal Berteaud

■ ■ ■ Regard sur 10 ans d'existence de la FNPF de sa genèse à aujourd'hui.

Il est successivement ingénieur de travaux à l'agence Antilles-Guyane de la société SIF-Bachy (1987-88), consultant dans une unité de production de Thomson CSF (1988-89), chef du service aménagement et urbanisme à la Direction départementale de l'équipement (DDE) de la Réunion (1989-93), sous-directeur de la prospective et des projets à

l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (1993-95), chef du département de l'habitat et de la politique de la ville (1995-97) puis conseiller technique au cabinet de Jean Jacques de Peretti, ministre délégué à l'Outre-Mer (1997), directeur du service public au Bureau de recherche et de géologie minière (BRGM) (1997-2001), directeur adjoint (2002) puis directeur de l'eau (2002-08) au ministère de l'écologie (2002-08), directeur général (2008-10) de l'établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Epamame) et de l'établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (Epafrance), directeur adjoint de cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (2010-12), directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (2012-15), et enfin directeur de cabinet du groupe Les Républicains à la mairie de Paris (depuis 2015). Il fut parallèlement Président du conseil d'administration de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) (2007-08), Administrateur de Météo France (2003-08), Administrateur de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) (2006-08), Administrateur du Service hydrographique de la marine (SHOM) (2006-08).

C'est au titre de ses missions au sein du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et notamment de son implication dans la préparation et de la promulgation de la Loi sur l'Eau de 2006 que nous l'avons interrogé. Retour de l'un des bâtisseurs de notre structuration, 10 ans après.

**Pêche Mag :** Quelles sont les grandes orientations générales de la LEMA de 2006 en particulier sur la partie gouvernance ?

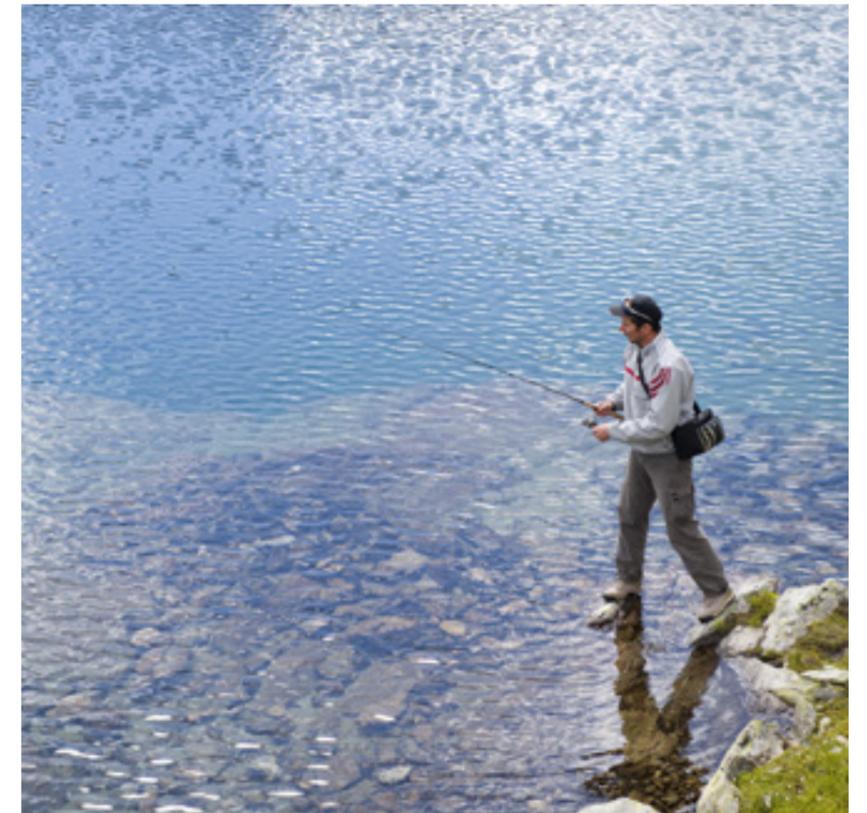
**Pascal Berteaud :** La LEMA avait deux objectifs principaux : d'une part, se donner les moyens d'atteindre les objectifs de bon état des eaux de la directive cadre sur l'eau, tant en matière réglementaire que financière ou de gouvernance, et d'autre part de rendre conforme à la constitution le dispositif des agences de l'eau. Concernant ce dernier point, il était d'ailleurs grandement temps. Avec l'introduction des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) en 2008, le système se serait inéluctablement écroulé dans les 6 mois, dès la première contestation d'un redevable !!!

**P.M. :** Quelles étaient les grandes ambitions affichées en faveur du monde de la pêche en général et de la FNPF en particulier ?

**P. B. :** La pêche souffrait à la fois d'un défaut de reconnaissance et d'une gouvernance... pour le moins datée, héritée du régime de Vichy. Avec la création de la FNPF et l'intégration des fédérations de pêche dans le dispositif des agences de l'eau, la loi a permis d'affirmer le rôle des pêcheurs dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et les a positionnés comme des acteurs incontournables.

**P.M. :** 10 ans après. Quel regard portez-vous sur cette loi ?

**P.B. :** Par essence même, l'eau concerne tous les pans de la société, le social, l'économie, l'écologie, et donc tous les citoyens et toutes les entreprises... ce qui en rend d'autant plus difficile la recherche de points d'équilibre sur les différents aspects de sa gestion. Le travail d'élaboration de la LEMA avait commencé en 1998, il a fallu plus de 8 ans sous deux majorités et 5 ministres de l'écologie pour arriver à son vote fin 2006. Alors bien sûr, tout n'est pas parfait, il y a eu et il y aura quelques ajustements nécessaires, mais globalement, force est de constater que les compromis qu'elle a engendrés sont solides et se traduisent petit à petit dans la réalité.



“La loi a permis de positionner les pêcheurs comme des acteurs incontournables”.

**P.M. :** Un souvenir particulier des discussions de cette LEMA avec le monde de la pêche ?

**P.B. :** Le moment où, avec Claude Roustan, nous nous sommes dit qu'il n'était plus possible de se chicorer chaque année sur le montant de la taxe et l'équilibre budgétaire du Conseil Supérieur de la Pêche, mais qu'il fallait remettre à plat tout le système.

**P.M. :** L'AFB remplace dorénavant l'ONEMA. Cette extension des missions est-elle bénéfique pour l'eau et ses écosystèmes ?

**P.B. :** La biodiversité est un tout, et il y a une grande logique à gérer simultanément la biodiversité terrestre et aquatique. La création de l'AFB ainsi que la très timide ouverture des missions des agences de l'eau vers la biodiversité terrestre est un pas intéressant en ce sens, on peut regretter qu'il soit largement incomplet, d'une part sur le plan financier en ne dégageant aucun moyen supplémentaire pour la biodiversité terrestre, d'autre part en n'y incluant pas les personnels de l'ONCFS, dont une grande partie du métier est justement la connaissance et la police de cette biodiversité.



# Dix ans d'études génétiques

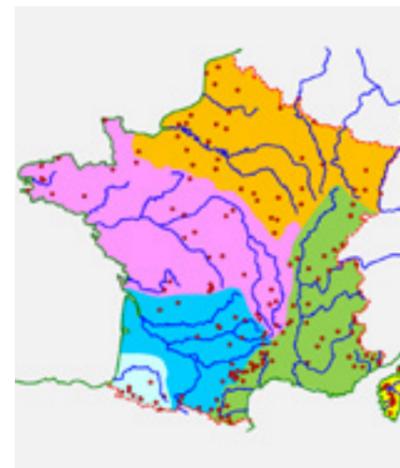


Les fédérations départementales ont mené et publié, depuis dix ans, de nombreuses études sur la génétique des poissons, dans le cadre notamment des programmes nationaux Genesalm et Genetrutta.<sup>1</sup> Au départ destinées à répondre aux questions posées par les éventuels effets du repoissonnement sur le patrimoine génétique des populations sauvages, ces études font considérablement avancer la connaissance sur la structure génétique des peuplements naturels.

« Il y a quinze ans », raconte Bernard Breton, secrétaire général de la FNPF, « on parlait de « truites de souche » et de « pollution génétique à cause des empoisonnements », sans trop savoir de quoi il s'agissait. Or, nous avons besoin de nous donner des principes de gestion ». Comment les populations autochtones se mélangaient, ou pas, avec les spécimens empoisonnés ? Quels étaient les plus présents au bout de quelques années ? « La seule solution pour le savoir était de réaliser une étude génétique, portée à l'époque par le Club de la Charte des Salmonidés de Repeuplement créé par les pisciculteurs et à laquelle la FNPF et des fonds européens ont contribué. Ça a été le premier travail Genesalm. » Résultat : **une carte de France de la diversité génétique des truites**, qui présentent dans notre pays trois lignées principales : atlantique, méditerranéenne et adriatique (ainsi qu'une lignée spécifique corse). « Cela n'empêche pas les repeuplements », poursuit Bernard Breton, « mais pas avec n'importe quoi. De plus, on s'est aperçu que là où les souches natives sont présentes, il y a peu de mélanges avec les populations de repoissonnement, qui sont par ailleurs très sensibles aux aléas de la rivière, alors que les truites locales résistent mieux ».

C'est en effet à l'interface entre la recherche et la gestion que se situent les études menées par les fédérations de pêche. Dans le cadre de son doctorat (Université de Grenoble Alpes),

Bertrand Lohéac, responsable technique à la fédération de Savoie, est en charge d'un programme d'étude sur le cristivomer, ou omble du Canada (*Salvelinus namaycush*), et l'omble chevalier (*Salvelinus umbla*), des salmonidés introduits au XX<sup>e</sup> siècle dans les lacs d'altitude. Intégrant notamment une approche génétique, ce travail vise à qualifier objectivement la façon dont s'exprime l'implantation de ces espèces au travers de leurs ajustements écologiques et de leurs effets sur ces milieux lacustres. « Toute introduction d'espèce modifie l'écosystème receveur. Les lacs d'altitude sont originellement apiscicoles<sup>2</sup> et ces introductions font l'objet de controverses. Notre travail contribuera à évaluer leurs effets,



notamment sur le niveau de qualité et le caractère de référence généralement attribué aux lacs d'altitude. Cela permettra d'envisager des politiques halieutiques consciencieuses, pertinentes et durables. Dans le même temps, nous apportons notre pierre à l'édifice en matière de connaissance de ces écosystèmes emblématiques. Nous sommes donc bien dans un double objectif : recherche fondamentale et gestion soucieuse de préserver les enjeux biologiques, écologiques et scientifiques associés à ces milieux montagnards isolés, sensibles et intégrateurs des changements environnementaux à l'œuvre. »

C'est Henri Persat, spécialiste européen de l'ombre commun (*Thymallus thymallus*) et chargé de recherche à l'Université de Lyon, qui a sollicité en 2012 la fédération de la Haute-Vienne pour une étude sur l'espèce. « Nous sommes en limite ouest de l'aire de répartition de l'espèce en Europe », explique Stéphanie Charlat, chargée de mission technique à la fédération, « et cela l'intéressait d'étudier nos populations. Nous l'avons donc aidé à réaliser des prélèvements génétiques sur les ombres de nos rivières. Les résultats sont intéressants, car ils montrent que « nos » ombres se sont différenciés des populations du reste du bassin de la Loire. Cela veut dire que nous avons une **responsabilité importante : préserver une espèce native et endémique**, qui donne un poids nouveau à nos pratiques de gestion et à nos actions de préservation des milieux naturels ».

« Appuyées par les résultats d'études génétiques, nos actions de préservation vont avoir plus de poids auprès des différents acteurs de la gestion des eaux », précise Pierre Grès, responsable technique à la fédération de la Loire. Lancée en 2011, une étude sur la truite dans le réseau hydrographique ligérien (étendue à huit départements d'Auvergne-Rhône-Alpes), rendue publique en mars dernier, a permis de constater un niveau global de conservation des populations ligériennes satisfaisant et d'appuyer les préconisations du PDPG<sup>3</sup>, intégrées au SDAGE.<sup>4</sup> « La présence de souches anciennes, dynamiques, sur le versant méditerranéen, montre l'inutilité des alevinages pour les soutenir et le relativement bon état écologique de nos cours d'eau, qu'il s'agit de préserver, sur l'ensemble des versants. »



Enfin, c'est à une découverte que la fédération a participé avec le « Bilan génétique des populations d'écrevisses autochtones de Haute-Savoie » réalisé avec l'Université de Poitiers entre 2009 et 2012. Il n'y aurait pas une, mais trois espèces d'écrevisses (genre *Austropotamobius*), dont une, l'écrevisse des torrents (*A. torrentium*) est rare et présente en France seulement en Alsace et en Moselle.

« Cela en fait une population remarquable », applaudit Philippe Huchet, chargé d'études, « et comme l'écrevisse est globalement un très bon indicateur de la qualité du milieu, nous allons à la fois travailler sur la dynamique des populations afin de sauver ce qui existe et poursuivre notre travail pour préserver l'intégrité des milieux qui l'accueillent. »



1 - Deux programmes de recherche menés à l'échelle nationale en 2005/2008 (Genesalm) et 2012/2015 (Genetrutta) avec le concours des fédérations de pêche et financés par la FNPF avec notamment le soutien du Syndicat des sélectionneurs avicoles aquacoles, du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture, du Bureau des Ressources Génétiques et de l'Union européenne. Ces programmes ont été réalisés par le laboratoire ISEM de Montpellier sous la direction de M. Berrebi. 2 - Où les poissons sont absents.

3 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles : outils de programmation des fédérations de pêche pour la gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.

4 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : document de planification qui met en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau de 1992 par bassin.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

# Un atout pour la biodiversité et des eaux de qualité

■ ■ ■ Aménager des seuils ou les effacer a des résultats avérés sur la présence et l'état de populations piscicoles et apporte toujours une amélioration de la qualité du milieu aquatique et des services que celui-ci rend à la collectivité. Tour d'horizon des suivis réalisés avant et après travaux des Hauts-de-France au Rhône, en passant par la Seine Maritime, l'Eure et le Calvados.



Attaquée par les propriétaires d'ouvrages hydrauliques, la restauration de la continuité écologique peine, malgré la loi, à se développer sous la forme d'aménagements de franchissement (communément appelées « passes à poissons ») ou d'effacements de seuils quand ces derniers n'ont plus d'usage. « Il ne s'agit pas d'effacer tous les ouvrages », explique Jean-Paul Doron, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la FNPF et responsable de la communauté EPMA, mais sur environ 80 000 ouvrages connus à cette heure, seuls 10% des ouvrages ont un usage économique avéré et moins de 4% sont équipés d'un système de franchissement piscicole (Onema, Référentiel des Obstacles à l'écoulement, 2014). Il y a donc une grande marge de manœuvre... Mais la loi sur l'eau donnant obligation aux propriétaires d'ouvrages de restaurer la continuité d'une manière ou d'une autre, le dynamisme de ses détracteurs prend de l'ampleur : on entend qu'elle « ne sert à rien » pour le milieu, la qualité de l'eau, la biodiversité... Rien de plus faux.

“Seuls 10% des ouvrages ont un usage économique avéré et moins de 4% sont équipés d'un système de franchissement piscicole.”

**Les migrateurs retrouvent leur chemin**

« Il est possible de préserver à la fois les bâtiments, la production hydroélectrique et l'environnement. Les moulins ne sont pas menacés, mais il ne faut pas laisser croire que, sans dispositif ou gestion adaptés, ils laissent passer les poissons, puisque lorsqu'on les aménage, les populations explosent », explique Ivan Mirkovic, chargé de mission technique à la FD de Seine-Maritime. Suite à l'aménagement en 2010 d'un système de franchissement au Moulin de Rica sur la Corbie (Eure), le nombre de géniteurs de truites de mer observés dans la rivière a doublé dès l'année suivante. Dans la Touques, fleuve côtier du Calvados connu comme une des meilleures rivières euro-

péennes pour la remontée de truites de mer, 85% des habitats propices à la reproduction des truites sont à nouveau accessibles depuis que 71 ouvrages ont été équipés ou effacés entre 1982 et 2009. Grâce au dispositif de vidéo-comptage installé au niveau de la passe à poissons du barrage du Breuil-en-Auge, il est possible de comptabiliser le nombre de truites de mer franchissant l'ouvrage. Le constat est sans équivoque avec des effectifs qui ont plus que doublé entre 2001 et 2016. Pour le bassin de l'Orne, la situation est tout aussi satisfaisante avec des populations de migrateurs en plein essor. La mise en place de passes à poissons dans les années 1980 et l'effacement d'ouvrages, plus récemment, ont ainsi permis à la population de saumon atlantique de passer de quelques individus à quasiment mille aujourd'hui. La présence des migrateurs et l'accès aux zones de reproduction ou de croissance sont d'excellents indicateurs de la qualité des milieux aquatiques, qualité retrouvée lorsque les écoulements redeviennent naturels.

**La qualité de l'eau, c'est bon pour tout le monde**

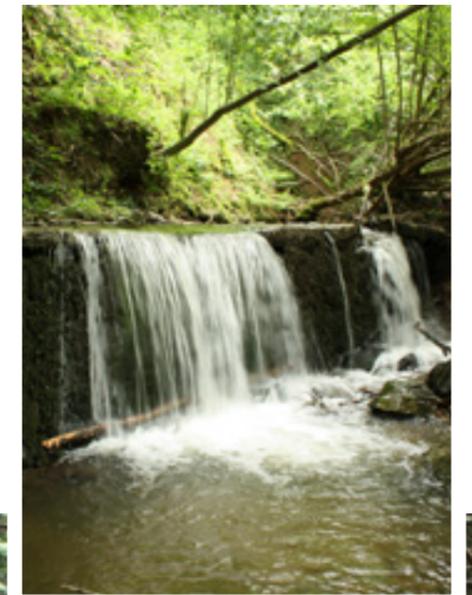
Plus au nord, l'arasement du seuil d'Imbleville sur la Sâane (Seine-Maritime) a permis d'augmenter de 475% les populations de truite fario en amont du barrage et de restaurer la fonction pépinière du milieu seulement un an après les travaux. Ces aménagements s'accompagnent d'une réelle amélioration de la qualité des milieux aquatiques, profitable aux poissons, mais aussi à la biodiversité, à l'environnement et aux autres usages de l'eau. « Évidemment », précise Yannick Salaville, directeur technique à la FD du Calvados, « d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la réduction des pollutions. La fermeture d'une usine métallur-

gique en 1993, une meilleure épuration des eaux usées et la modification des pratiques agricoles : autant d'actions qui sont allées de pair avec la restauration de la continuité sur l'Orne. » Une restauration qui, sur le cours de l'Orne, comme ailleurs, s'accompagne de la prise en compte par l'ensemble des acteurs locaux de toutes les potentielles perturbations du milieu et la mise en œuvre des moyens d'y remédier.

**Un gain écologique réel et mesuré**

« La problématique des ouvrages transversaux doit intégrer la notion du transit sédimentaire », explique Benoît Blazejewski, responsable travaux de restauration à la FD du Pas-de-Calais, « afin de rétablir les conditions naturelles de transfert des matières minérales ou organiques vers l'estuaire, exutoire naturel des fleuves ». C'est ce qui a présidé à l'effacement du barrage des Trois Saules, qui n'avait plus d'usage économique et était à l'état de ruine, sur la Killienne à Pas-en-Artois, en septembre 2009.

Les travaux comprenaient, outre l'arasement, le confortement des berges et la recharge en granulats afin d'éviter l'érosion et l'effondrement des berges en amont. Les résultats, mesurés grâce à des pêches électriques sur deux stations (amont et aval de l'ancien barrage) et au suivi des nids de ponte, chaque année jusqu'en 2014, ont été rapides : « dès la première année, les populations de truite fario ont recolonisé l'amont. 520 m<sup>2</sup> de frayères sont devenus fonctionnels et les chabots (petits poissons de fond) ont à nouveau été observés. » Un suivi photographique de la morphologie de la rivière témoigne de la reprise du transit sédimentaire et de la recolonisation des berges par la végétation. Enfin, « le gain écologique, réel et mesuré, de cette action a permis au bout de trois ans, de structurer les populations piscicoles et d'augmenter les densités d'individus pour atteindre les densités optimales pour chaque espèce holobiotique<sup>1</sup> », conclut le responsable. Une étude du comportement des grands salmonidés par radiopis-



1 - Poissons qui migrent entre différents territoires, mais toujours en eau douce.

## Un guide à destination des porteurs de projet de restauration de la continuité

Quels peuvent être les éléments déclencheurs d'un projet d'effacement de seuil ? Quelle stratégie globale adopter ? Comment identifier la faisabilité et la difficulté de chaque cas de figure ? Quels éléments de pré cadrage sont nécessaires et quel besoin de connaissances ? Telles sont les questions qui se posent aux structures gestionnaires de rivières alors que la restauration de la continuité écologique des cours d'eau est devenue un axe essentiel de leur réflexion pour reconquérir le bon état écologique des cours d'eau, en application de la Directive Cadre Européenne. 76 807 obstacles à l'écoulement ont été recensés par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Ils génèrent des impacts, variables selon les rivières et les caractéristiques des seuils, sur la morphologie et le transport solide, la qualité physico-chimique de l'eau et de la vie aquatique.

Devant l'ampleur de la tâche, un réseau rassemblant une centaine de professionnels et d'acteurs de la gestion des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne, Demain 2 Berges (D2B), a souhaité réaliser un guide d'accompagnement des porteurs de projet.

« Les syndicats de rivières ont été aux premières loges de l'application de la Directive, avant même la loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (Gemapi) », explique Sylvain Macé, administrateur de D2B, « mais nous étions un peu démunis, manquant parfois de compétences en génie civil ou en hydraulique pour appréhender la question. Par ailleurs, lorsqu'un projet émerge, il faut qu'il soit raisonné, justifié... Ce qui entraîne parfois des études pharaoniques dépassant souvent le coût des travaux, surtout pour les seuils de faible hauteur. Nous avons donc souhaité réaliser une sorte de guide des points de vigilance pour les petits projets, les plus courants. Il s'agit d'aider les techniciens à élaborer des cahiers des charges motivés et adaptés à chaque situation. »

Un comité de pilotage du projet de guide a rassemblé à partir de 2012 des syndicats de rivières, des fédérations de pêche, sous la bannière de l'Union fédérale du bassin Adour-Garonne, l'Agence de l'eau et les services des conseils départementaux et permis de finaliser le guide fin 2016.

Guide téléchargeable sur <http://www.demain-deux-berges.fr>

tage en 2015/2016 a permis de montrer l'utilité du travail réalisé sur le terrain pour la continuité dans le bassin de la Canche, un des principaux bassins d'accueil des grands migrateurs du nord de la France. « Aujourd'hui, 75% des zones de reproduction sont accessibles, contre 40% il y a quinze ans », se réjouit Yann Le Peru, chargé d'études migrateurs à la même FD. « Dire aux maires ou aux propriétaires d'ouvrages que des saumons passent devant chez eux, ça nous aide, d'autant que nous avons pu montrer que, même avec un aménagement (passe à poissons ou ouverture de vanne), un ouvrage reste pénalisant. »

### Des espèces indicatrices de la qualité du milieu

« La présence de toutes ces espèces est un indicateur de la qualité du milieu : ils sont le signe que les substrats sont oxygénés et que la qualité de l'eau est bonne. La restauration de la circulation des sédiments, favorisée par la libération des eaux, permet en outre de relancer le processus d'oxydation de la matière organique, gage d'une qualité physico-chimique nettement améliorée en amont des obstacles. » Jean-Pierre Faure, directeur technique à la FD du Rhône, a pu le constater suite à la centaine d'aménagements réalisés dans son département depuis dix ans. Dans le bassin de la Brévenne, l'effacement du seuil de La Rochette en 2009 a permis de passer de 29 à 140 truites comptées sur un secteur de 200 mètres en cinq ans, « malgré un contexte climatique très défavorable ». Sur le Rhins, la suppression du seuil du Moulin des Vernayes en 2015 a permis, dès la première année, « de décolmater les fonds et de les oxygéner, d'augmenter les surfaces favorables au frai des salmonidés, permettant aux truites, comme aux chabots et

aux vairons de se reproduire. » Sur le cours de l'Yzeron, 20 seuils ont été supprimés entre 2006 et 2016. Résultats ? « Localement, la population de truites est vingt fois plus dense, car il y a deux fois moins de sable, trois fois plus de zones courantes et les abris ont été multipliés par quatre en enlevant les ouvrages. À l'échelle du bassin versant, nous avons observé, études à l'appui, un brassage génétique bénéfique pour les populations isolées et confinées par les seuils avant 2006. » À propos de l'aménagement de la passe à poissons de Jons (fleuve Rhône) et son système de vidéo-comptage, Jean-Pierre Faure est également enthousiaste : « il a suffi de rouvrir un chemin pour que toutes sortes d'espèces l'empruntent massivement : des cyprinidés, des salmonidés... Cela ne concerne pas que les grands migrateurs : des petites espèces comme le chabot, la loche franche, ainsi que des espèces rares et protégées comme la blennie ou la lamproie de Planer. Des ombres communs se reproduisent aujourd'hui dans la rivière de contournement. On a même filmé des loutres et des castors ! »

Pour en savoir plus sur la continuité écologique : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/continuite-ecologique-des-cours-deau-0>



[ DOSSIER ] LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE : 10 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES PÊCHEURS ET DU BIEN COMMUN

# Dix ans d'actions sur les milieux aquatiques

Depuis dix ans, l'expertise des fédérations départementales, appuyée financièrement et techniquement par la FNPF, a permis de mener des actions diversifiées et de réaliser des études très variées portant à la fois sur les espèces et les milieux piscicoles. Elle a fait avancer la connaissance à l'usage des gestionnaires de rivières et a contribué à protéger les milieux aquatiques, qui sont un bien commun, tout en permettant aux peuplements piscicoles de se développer et aux pêcheurs d'exercer leur loisir dans les meilleures conditions.



Restauration de milieux, atlas des plantes invasives, suivi et protection des populations piscicoles, sensibilisation à la protection des espaces naturels... voici des exemples choisis parmi un large éventail au sein de chacune des six Unions de Bassin, qui fédèrent depuis l'an dernier les fédérations de pêche<sup>1</sup>.

## LOIRE BRETAGNE Un plan d'action contre les plantes exotiques

C'est à la demande du Département que la FD de la Loire-Atlantique a mis en place, en 2006, un observatoire des plantes exotiques invasives. Jussie, élodées, myriophylles brésiliens et autres crassules envahissaient en effet les nombreuses zones humides, étangs, canaux et marais du département, posant des problèmes prégnants à l'exercice de la pêche et perturbant l'ensemble de la faune et de la flore natives. De surcroît, ces plantes exotiques invasives gênent d'autres activités économiques : l'agriculture, la navigation fluviale, les loisirs (baignade...), les prélèvements pour la production d'eau potable, etc.

« Nous nous situons dans une partie basse des bassins de la Loire et de la Vilaine, où les courants sont assez lents, ralentis de surcroît par de nombreux ouvrages, et les eaux, riches, se réchauffent vite, créant un terrain favorable à ces plantes », explique Barbara Gérard, ingénieure de la FD ayant en charge l'observatoire. « Ces plantes ornementales, installées, le plus souvent, par les particuliers pour leurs fonctions décoratives au bord des bassins d'agrément, ont rapidement proliféré : dès les années 1990 pour ce qui concerne la jussie, aujourd'hui interdite à la vente. Sur certains secteurs, des poissons se retrouvaient totalement piégés dans des zones où l'écoulement ne pouvait se faire, du fait de l'envahissement. Les pêcheurs se plaignaient de ne plus pouvoir pêcher à cause de la prolifération des plantes aquatiques. La navigation fluviale était compromise dans certains canaux totalement bouchés et des petits ports de plaisance étaient entièrement envahis. Même l'agriculture, plus récemment, a été touchée : de nombreuses prairies humides étaient en train de perdre leur valeur fourragère. » Les demandes d'aides se multipliant, le Conseil général de l'époque a sou-

haité financer uniquement un arrachage manuel des plantes, « et nous avons pu embaucher des saisonniers pour libérer nos frayères et nos zones de pêche, tout comme les syndicats de rivières, les associations de protection de la nature, les communes et leurs regroupements... pour les espaces qu'ils avaient en gestion. » Le dispositif prend fin en 2017, et il est temps de faire le bilan. « Grâce à l'observatoire, nous comprenons mieux le fonctionnement de ces espèces. Rappelons qu'il y a dix ans, les spécialistes disaient que ces plantes ne faisaient pas de graines, mais elles ont en fait une grande capacité adaptative et se sont mises à en faire ! Nous avons également testé de nombreuses techniques de gestion, douces, qui ont un certain succès, comme l'arrachage manuel – pour lequel de nombreux pêcheurs bénévoles se sont retroussés les manches, mais aussi la plantation d'arbres pour conserver des zones d'ombre dans les

1 - Les Unions de bassin ont été créées en 2016 à l'occasion de la réforme territoriale du réseau associatif de la pêche. Leurs limites s'ajustent désormais à celles des six grands bassins de notre pays et leur donnent une cohérence hydrographique dans la gestion des milieux aquatiques.

## Dix ans d'actions sur les milieux aquatiques (suite)

### LOIRE-BRETAGNE SUITE...

canaux, qui sont autant de refuges estivaux pour les poissons et de concurrence végétale pour les plantes exotiques, qui aiment le soleil. Nous avons expérimenté le broutage par des animaux domestiques. Nous avons également favorisé, sur certains cours d'eau, un fonctionnement plus naturel, avec, par exemple, l'ouverture des écluses, ce qui permet de rétablir un courant moins propice aux envahissantes. » Ce travail de longue haleine est à renouveler régulièrement, « car il suffit

d'arrêter une année pour que les plantes exotiques se réimplantent ! » Il demande des financements importants, assurés jusqu'à présent par la FNPF, le Conseil départemental, le Conseil régional et l'Agence de l'eau. « Le sujet semble, enfin, intéresser la Commission européenne qui a édité l'année dernière une liste d'espèces interdites », se réjouit la technicienne, « ce qui a donné lieu à une stratégie nationale de lutte déclinant un règlement européen publié en avril 2017 ».

Retour d'expérience et Atlas téléchargeables sur le site de la fédération :

[http://www.federationpeche44.fr/dossiers-thematiques/vegetaux-aquatiques-invasifs/rapport\\_2016\\_faible\\_resolution/](http://www.federationpeche44.fr/dossiers-thematiques/vegetaux-aquatiques-invasifs/rapport_2016_faible_resolution/)

### ADOUR-GARONNE Un suivi inédit des carnassiers

Mieux comprendre le fonctionnement des populations de brochet, de perche, de black-bass et de sandre, ainsi que de silure, plus récemment implanté : tel a été le défi que s'est lancé en 2007 la fédération du Lot, en partenariat avec le laboratoire EcoLab de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, avec la première étude européenne sur les poissons carnassiers en rivière. Au menu : le suivi de près de 2 000 brochets issus de pisciculture et lâchés dans la rivière Lot à Cahors afin de connaître leur devenir ; des centaines de prélèvements génétiques effectués par une centaine de pêcheurs ou par le biais de pêches électriques afin de mesurer l'apport des déversements pour la reproduction du brochet ; l'analyse du régime alimentaire à l'aide d'une méthode originale, non létale, basée sur l'analyse des isotopes stables de chacune des espèces présentes dans la

rivière afin de déterminer « qui a mangé qui » au cours des trois derniers mois ; des plongées subaquatiques de jour et de nuit, à chaque saison pendant six ans, pour caractériser l'association des espèces entre elles et avec leur biotope. « Ces études nous ont permis d'apprendre de nombreuses choses, parmi lesquelles le fait que les déversements de brochets dans le Lot ne servent qu'à la pêche, puisqu'ils se reproduisent peu : ce sont les poissons sauvages qui renouvellent les populations. Nous avons également compris que seul le sandre est un prédateur potentiel d'autres carnassiers (top-prédateur). Les autres, comme le brochet ou le silure, cohabitent sans incidence même s'ils ont le même régime alimentaire, dans la mesure où les proies sont suffisamment abondantes et qu'ils n'occupent pas les mêmes habitats. » Pour redonner une dynamique piscicole à des secteurs où les poissons se faisaient rares, la fédération a installé 27 récifs artificiels à Cahors, permettant de recréer des habitats là où le milieu manquait d'abris. Ils ont été colonisés



massivement par des petits cyprinidés et certains carnassiers comme la perche commune, le black-bass et le silure. « Ces dix années de recherche contribuent à une meilleure connaissance de la chaîne trophique de ces espèces. Elles ont fait l'objet de plusieurs publications scientifiques tout en nous permettant de mettre en œuvre une gestion responsable : poursuite de l'aménagement des annexes fluviales en frayères à brochets, sensibilisation des acteurs locaux et des usagers de la rivière à la conservation des habitats immergés (bois morts, blocs rocheux), augmentation des tailles de captures, maintien d'un parcours no-kill, soutien local des populations de brochets en faveur du loisir pêche... »

Une version courte de l'étude est téléchargeable sur :

[http://www.pechelot.com/web/files/8014/0204/0540/ETUDE\\_CARNASSIERS.pdf](http://www.pechelot.com/web/files/8014/0204/0540/ETUDE_CARNASSIERS.pdf)



### RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE Le silure, un géant mieux connu dans le Rhône

Poisson-trophée ou bête noire, le silure suscite de nombreux débats, alors qu'il semble, au moins pour ses jeunes représentants, désertier le Rhône et la Saône depuis plus d'une vingtaine d'années. D'où vient-il ? Comment ses populations ont-elles évolué dans le Rhône ? Que mange-t-il ? Autant de questions auxquelles la fédération du Rhône s'est attachée à répondre, avec le concours de Jean-Claude Tanzilli, célèbre guide de pêche professionnel spécialisé dans l'animal. « Nous avons fait la synthèse des observations faites par Jean-Claude grâce à ses 2 600 sorties de pêche, ses 17 000 captures et près de 4 000 contenus stomacaux étudiés et le marquage de 700 poissons au cours des trois dernières décennies et on y voit un peu plus clair dans les eaux troubles que ce poisson fréquente », se plaît à raconter Jean-Pierre Faure, directeur technique de la fédération. Première nouvelle, le silure a déjà été présent dans les eaux françaises : les plus vieux fossiles retrouvés viennent du bassin du Rhône et il était bien présent dans le Rhin jusqu'en 1750, avant une « courte » disparition de 200 ans, sa réintroduction et son retour actuel.

### “Les plus vieux fossiles retrouvés viennent du bassin du Rhône”.

« Par ailleurs, le contenu de son estomac nous a surpris, puisque, dans 75% des cas, nous n'y avons rien retrouvé. Son activité alimentaire est irrégulière : on est loin de son image d'ogre jamais rassasié ! Il est cependant capable d'avaler une tortue de Floride, une boule de poissons-chats, des écrevisses américaines et même des cormorans, ce qui lui confère un rôle de régulateur bien utile. Enfin, quand on retrouve dans son estomac des poissons, soit près de 90% de son alimentation tout de même, ce sont avant tout des espèces locales et d'eau lente comme la brème, le carassin, la carpe et... le silure ! »



Comme ce sont les grands adultes qui consomment leurs jeunes congénères, il est probable que leur déclin constaté dans le Rhône depuis 1995 soit tout simplement dû à l'efficacité de l'autorégulation de l'espèce. « Pour garder le contrôle d'une population de silure, il convient donc de conserver les grands spécimens, sinon, l'espèce risque de proliférer à nouveau ! »

Étude téléchargeable sur :

<http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=Q150ETGYVU04>

## Dix ans d'actions sur les milieux aquatiques (suite)



### RHIN-MEUSE Filmer pour mettre en lumière les annexes hydrauliques de la Moselle

« Une qualité pédagogique remarquable. »  
« Félicitations pour votre engagement citoyen ! » « Cette très bonne vidéo nous servira, à coup sûr, à tous. » « Une source d'inspiration ! » Les avis sont unanimes sur le film produit par trois fédérations de pêche lorraines (Vosges, Meurthe-et-Moselle et Moselle) sur « Les annexes hydrauliques de la Moselle : actions en faveur de la reproduction du brochet et de la reconquête des milieux aquatiques ». Diffusé largement dans la région et au-delà, sur YouTube, depuis le début de l'année 2017, il a été réalisé par Anne-Cécile Monnier, hydrobiologiste reconvertie dans la sensibilisation par l'image à la protection de l'eau. Résultat d'une année de tournage sur la Moselle et le travail des fédérations, le documentaire de 24 minutes est d'une grande qualité visuelle et pédagogique. Financé à 80% par l'Agence de l'eau Rhin Meuse, il valorise les bras morts, ou annexes hydrauliques, de la rivière et ses méandres, leur importance pour la biodiversité et la reproduction du brochet, espèce classée « vulnérable » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et indicatrice de la bonne qualité des milieux. Il explique parfaitement les actions de reconquête engagées par les trois fédérations sur ces milieux naturels remarquables souvent dégradés.

« Nous nous sommes fixés comme ambition de restaurer une annexe par an et par département. Les actions de restauration concernent l'ouverture des milieux, le calage des annexes aux bonnes cotes pour améliorer leur ennoisement en période de reproduction. L'idée est également de mettre en place des suivis scientifiques pour d'une part établir le diagnostic initial et d'autre part évaluer la pertinence des actions de restauration réalisées sur les compartiments physique et biologique », explique Pierre Pommeret, responsable du pôle technique à la fédération de Meurthe-et-Moselle et coordinateur de l'étude interdépartementale. Ce travail,

conduit avec l'appui d'Amélie Humbert, chargée de l'étude, a permis d'identifier 243 sites sur environ 277 kilomètres de Moselle. « Outil de sensibilisation pour tous les usagers de la rivière, ce film nous aide à mieux faire connaître et comprendre notre action sur le milieu aquatique ! »

À voir sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=agMDcQxDmRU&t=26s>



### ARTOIS-PICARDIE Protéger la truite fario et ses milieux, pour qu'elle revienne

« Alors qu'entre 2000 et 2002, 24 tonnes de truites (fario et arc-en-ciel) avaient été déversées dans la rivière Selle, les inventaires ne montraient que des populations de truite fario rélictuelles, voire inexistantes. Le contexte était en cause : 39 ouvrages hydrauliques présents sur le cours d'eau, soit un par kilomètre, absence de frayères, problématiques d'assainissement et d'érosion des sols agricoles... Face à cette situation catastrophique, nos premières actions ont consisté à mener des plans de gestions avec les associations de pêche de notre réseau, tout en faisant se rencontrer leurs responsables, de l'amont à l'aval », raconte Emmanuel Petit, directeur de la fédération du Nord. Un premier plan de gestion a vu le jour dès 2005. Parallèlement, un protocole d'ouverture des ouvrages pendant la période de reproduction piscicole a été

mis en œuvre en attendant de décloisonner les milieux et de restaurer intégralement la continuité. Puis les plans de gestion se sont multipliés dans les AAPPMA. « Aujourd'hui, les repeuplements sont raisonnés et orientés sur la truite arc-en-ciel. La truite fario est intégralement protégée, avec l'accord des associations, sur l'ensemble du bassin. »  
« En parallèle nous avons restauré des frayères, grâce à l'action de pêcheurs bénévoles pour décolmater les habitats et en rechargeant le

cours d'eau avec 650 mètres cubes de graviers depuis 2009. » Résultats : les densités de truite fario ont été multipliées par quatre sur certains secteurs de la Selle depuis 2011 !

Pour en savoir plus :

<http://www.peche59.com/AAPPMA/Riviere-Selle>



### SEINE-NORMANDIE Les migrateurs à la loupe après rétablissement de la continuité écologique

Évaluer le niveau de recrutement des poissons migrateurs du bassin occidental de la Normandie : telle est la tâche à laquelle se sont attelées depuis plus d'une quinzaine d'années les fédérations de la Manche, pour le saumon atlantique et du Calvados, pour l'anguille. « Il s'agissait de comprendre comment le saumon recolonise les axes une fois la continuité écologique rétablie, grâce à des protocoles standardisés sur une centaine de stations : pêches électriques ou passes équipées de compteurs », explique Fabien Goulmy, responsable du service technique à la fédération de la Manche. « Nous voulions également évaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement. » Le suivi a permis d'ajuster le TAC (total autorisé de captures), qui permet de ne prélever que le nombre de poissons que le

stock peut supporter pour se renouveler sans difficulté. « Nous avons ainsi ouvert la Saire à la pêche en 2007, puisque le seuil de conservation y avait été dépassé, puis accru le TAC sur tous les bassins ouverts au saumon l'an dernier. » Financé par l'Agence de l'eau, le Conseil régional, la FNPF et les fédérations concernées, le budget de l'opération est évalué à 20 000 euros par an. Les procédures sont identiques dans le Calvados avec l'anguille, qui ne montre pas une dynamique aussi prometteuse que le saumon. Elles sont également appliquées dans l'Orne pour la truite fario (qui doit également migrer de l'affluent principal aux petits ruisseaux où elle se reproduit) et les poissons migrateurs.

Le suivi du saumon 2015 est téléchargeable sur :

<http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=LNW4FW7VFFM1>



# Matériel de pêche : Coup de filet sur l'innovation !



■ ■ ■ En dix ans, la technologie a investi l'industrie de la pêche, pour le bonheur d'un amateur de plus en plus jeune, sportif et conscient des enjeux écologiques. Le no-kill, l'autorisation du sondeur, le classement de la pêche de carnassiers au rang de discipline sportive, la pêche au silure et aux carpes ainsi que le « street fishing » ont révolutionné la pratique... et le matériel !

D'une activité vivrière basée sur la consommation du poisson à un sport-loisir où il s'avère d'abord un partenaire de sport, de la gaulle taquinant l'ablette aux détecteurs de touche en carbone-kevlar et titane, l'art de la pêche a bien évolué. Et la spécialisation croissante des pratiquants et des techniques est allée de pair avec les améliorations technologiques. Un mouvement qui s'est accéléré ces dix dernières années ! C'est à partir des années 90 que la vogue des pêches à la mouche et à la carpe développe la pratique du no-kill. Le « *catch and*

*release* » s'applique aujourd'hui à plus de 80% des prises. En conséquence, les fabricants mettent au point du matériel qui permet la graciacion dans les meilleures conditions : hameçons sans arpillons, modèles d'épuisettes dont la matière et les mailles respectent le mucus des poissons, ou encore tapis de réception. Ces supports matelassés, préalablement humidifiés, évitent de poser un gros sujet à même le sol. Les carpistes ont favorisé aussi l'utilisation des détecteurs de touches, introduisant ainsi l'électronique en milieu aquatique. Au début des années 2000, un décret autorise l'utilisa-

tion en eau douce de ces sondeurs, couplés avec les GPS. Avec eux arrivent les petites embarcations télécommandées qui amènent les lignes au bon endroit, mais aussi les bateaux à la mode américaine (bass-boat) aux moteurs électriques et thermiques surpuissants, exigeant remorques et 4x4. Une part qui reste marginale de la pêche « *embarquée* ». Plus important est l'engouement pour le float-tube. Accessible (de 200 à 500 €), doté d'une propulsion éco-responsable, ce siège gonflable dans lequel on se déplace avec des palmes se range dans un gros sac de sport. Et il est indissociable de la pêche aux leurres. Celle-ci explose au milieu des années 2000, sous l'influence de la pêche sportive du black-bass, une passion venue des Etats-Unis et du Japon. Faciles à entreposer, et laissant les mains propres, les leurres remplacent aussi le vif ou le mort maniés utilisés dans d'autres techniques. On voit arriver une infinité de modèles, de toutes tailles et formes, durs (en métal et plastique rigide) ou en plastique souple. Leurs noms ? Spinnerbait, jerkbait minnow, stickbait, popper, jig, shad... Ils peuvent mesurer jusqu'à 25 centimètres de long et traquer silures ou black bass hors gabarit. Devant leur profusion, on se demande même « *s'il ne s'agit pas de séduire davantage le pêcheur que le poisson* » ironise Benoît Lefevre, Chargé de développement de la FNPF. En même temps, les marques développent pour chaque technique des produits toujours plus sophistiqués. L'utilisation du carbone et de la fibre de verre, qui absorbent les vibrations, se généralise pour les « *blank* » (corps) des cannes de plus en plus puissantes et légères. La pêche au black-bass popularise les moulinets « *casting* » : ceux-ci permettent de lancer facilement (une simple gâchette libère le fil) et avec précision grâce à un contrôle constant de la ligne avec le pouce. Même les corps de lignes (fil) sont touchés par l'innovation et au traditionnel nylon s'ajoutent aujourd'hui les tresses (un tressage de filaments) ou le fil en fluoro-carbone (invisible dans l'eau et rigide). Le développement des pêches nocturnes à la carpe voit arriver un nouvel équipement comprenant les biwy (tentes), les lampes frontales, les bed-chair. Les adeptes du streetfishing, des citadins qui veulent remettre la rivière au cœur de la vie urbaine, cherchent eux des cannes légères et télescopiques qui peuvent même emprunter le métro. Les pêcheurs de carnassiers possèdent désormais une Fédération sportive et une équipe de France sponsorisée. Qui dit compétition dit matériel de compétition. « *En phase*

avec notre société de consommation », décrypte le journaliste Alban Choisnier, expert et intervenant au Carrefour National de la Pêche, « *beaucoup de pêcheurs demandent du résultat. Ainsi, la pêche à la mouche s'effectue de plus en plus dans des réservoirs, celle à la carpe dans les carpodromes.* »

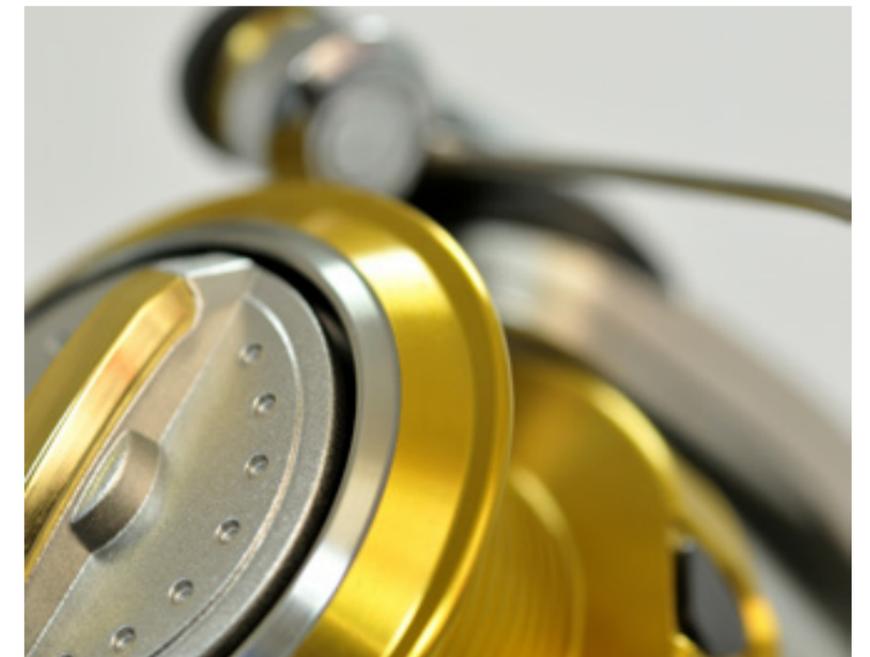
“Le matériel est de plus en plus performant et moins cher.”

Cette spécialisation croissante et cette apparition de nouvelles techniques favorisent la concurrence entre les marques. Bonne nouvelle pour le pêcheur, le matériel est de plus en plus performant et moins cher. On apprend à le manier en boutique, mais aussi sur YouTube. Car internet a changé la donne. Le pêcheur, que l'on disait autrefois taiseux, partage aujourd'hui les photos de ses prises sur les réseaux sociaux. Google Earth lui permet de repérer sur les cartes les lacs, les plans d'eau dont l'existence était autrefois jalousement cachée. Et un Lillois voulant pratiquer à Marseille se renseigne sur les forums de discussion. « *En dix ans, le matériel, la technique, l'équipement, la mentalité des pêcheurs, la qualité des eaux, l'assouplissement de la réglementation, grâce à la FNPF,*

*par ex avec une seule date d'ouverture pour la truite et les carnassiers, l'achat de la carte de pêche par internet ont révolutionné la pratique* » conclut Stéphane Sence, le directeur du Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP). Créé en 1952, le groupement réunissait surtout des artisans et de toutes petites entreprises : la convention collective associait la pêche à l'industrie du bois, le matériel étant alors en bambou. Que de chemin parcouru ! Les poissons eux, ont-ils pu changer, en un laps de temps si court, d'us et coutumes ? Rien n'est moins sûr.

## Raz-de-marée sur les leurres !

Franck Rosmann, président de l'association Black-Bass France ou Hiroshi Takahashi, fondateur de Lucky Craft France et développeur de la marque Illex, ont participé au développement des leurres. Pour Hugues Nello, dirigeant de Sensas, leader européen des appâts et amorces : « *Les images dynamiques associées à la pêche aux leurres font rêver et attirent les jeunes.* »



# cartedepeche.fr le pari tenu de l'informatisation de la carte de pêche



■ ■ ■ Économique, écologique, pratique, la carte de pêche informatique délivre aux associations de précieuses informations. Menée en 6 ans, une jolie performance, cette évolution qui correspond aux attentes des pêcheurs d'aujourd'hui et de demain fait du site officiel d'adhésion aux AAPPMA un des plus importants sites d'adhésion en ligne. Le tout-informatique est programmé pour 2019.

D'un emploi délicat avec leurs souches à remplir et à compléter de timbres à coller pour justifier les différentes cotisations, les cartes de pêche d'antan entraînaient un important gaspillage de papier : en 2011, près de la moitié des timbres et cartes de pêche pré-imprimés, non vendus, sont ainsi partis à la poubelle. Et puis, l'époque n'est-elle pas à l'informatique ? En 2010, à l'initiative du groupement réciprotaire CHI (Club halieutique interdépartemental) une expérience d'informatisation des précieux viatiques est lancée sur trois départements, l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, suivis en 2011 par les départements volontaires du groupement réciprotaire EHGO (Entente halieutique du grand Ouest) dont notamment la Vendée. Devant les résultats encourageants, en 2012, la FNPF reprend le bébé pour le faire évoluer et l'adapter à l'ensemble du réseau des fédérations départementales. La tâche n'est pas simple. La FNPF développe un outil « grand public » accessible à tous pour permettre l'adhésion en direct des pêcheurs mais également une interface dépositaire pour équiper le réseau de distribution sur l'ensemble du territoire national. A terme, le nouveau site doit pouvoir être utilisé par deux millions d'utilisateurs, particuliers, associations et leurs dépositaires. Le pêcheur doit sélectionner en ligne la carte de l'association qu'il souhaite (il en existe, rappelons-le, près de 3700), payer en toute sécurité, et être capable

d'éditer son sésame. Difficulté supplémentaire, les cartes de pêche existent sous de nombreuses formes (annuelles : Personne majeure, Personne mineure, Découverte Femme, Découverte moins de 12 ans, et saisonnières : hebdomadaire ou journalière) et peuvent comporter des options.

Pour la conception, la FNPF a retenu l'agence digitale grenobloise EOLAS, possédant à la fois le datacenter susceptible d'héberger ce flot de données et les développeurs capables de créer de A à Z un outil aussi performant en lien permanent avec l'informaticien de la

FNPF. Sur le plan monétaire, la solution de paiement en ligne « SystemPay » de la Caisse d'Épargne a été choisie pour garantir la bonne répartition des cotisations aux structures et offrir un paiement sécurisé à l'internaute.

Reste à convaincre les utilisateurs potentiels. Après l'aboutissement du projet qui a mobilisé un groupe de travail interne pendant de nombreux mois, François Le Sager, alors Trésorier de la FNPF et responsable de ce dossier, Ghislain Bataille, Vice-président FD 24 et élu référent ainsi que Cédric Dault, responsable informatique, entament un tour de France pour rencontrer les élus et les salariés des fédérations départementales. Leur mission consiste à présenter l'outil mais surtout à former des référents par département, capables de répondre aux questions sur le terrain, à développer et à former le réseau des distributeurs de cartes de pêche.

En effet, beaucoup de pêcheurs ne tiennent pas à éditer eux-mêmes leur carte de pêche : ils préfèrent se rendre chez un dépositaire. Hélas, ceux-ci se raréfient en zone rurale et il devient parfois compliqué de se procurer sa carte. Comment les préserver, voire ouvrir de nouveaux lieux de vente ? En Vendée, Arnaud Tanguy, le directeur de la fédération de pêche se souvient des difficultés du début : « Internet passait mal dans certaines demeures aux murs épais. Nous

avons dû financer des ordinateurs chez certains de nos dépositaires. Une centaine de points de distribution ont fermé, mais d'autres, fiables, comme les offices de tourisme ou les agences postales des mairies ont bien voulu fournir à leur tour ce service. » Suite au renouvellement du conseil d'administration de la FNPF en mai 2016, le dossier est maintenant géré par Denis Legret, Président FD 28, Ghislain Bataille et Maurice Lebranchu, Président FD 22.

Un service qui offre de multiples avantages, au pêcheur comme au dépositaire, à l'association comme à la Fédération. Grâce à l'informatique, en effet, chaque association dispose de son fichier d'adhérents, et recueille sur eux des données fiables (adresse, âge, etc...). Elle peut donc mieux communiquer avec eux, et réagir au jour le jour. Exemple donné par François Le Sager, au titre de président de l'AAPPMA du Pays de Lorient dans le Morbihan : « En juillet 2016, on a constaté que les cartes jeunes moins de douze ans partaient moins que l'année précédente. On a réagi, proposé des animations extra-scolaires, communiqué dans la presse locale et fini l'année en positif ». Le pêcheur est friand d'informations : « En Vendée, grâce à nos 13 500 adresses mail, précise Arnaud Tanguy, nous pouvons donner la cartographie des lieux empoisonnés en truites et inviter les pêcheurs aux assemblées générales des associations. » L'outil permet aussi de les relancer pour éviter la précipitation d'acquisition de la carte de pêche les veilles d'ouverture de la pêche à la truite (57027 cartes vendues le 10 mars 2017). Enfin, sur le terrain, le contrôle par les gardes-pêche particuliers est amélioré grâce au QR Code et à une application smartphone « VigiPêche » développée spécifiquement pour certifier la validité de la carte de pêche. Au niveau national, grâce aux outils statistiques recueillis par la FNPF, les surprises pleuvent : l'adhérent pêcheur n'est pas toujours celui que l'on croyait ! Un tiers des adhérents ont moins de 25 ans. Autre étonnement : le pêcheur, volage, ne reprend pas systématiquement sa carte de pêche d'une année sur l'autre. Une petite relance n'est donc jamais de trop, d'autant qu'il est possible dès la deuxième année de ré-adhérer d'un seul clic.

En tout cas, le passage à l'informatique fait recette : en 2012, 230 580 cartes de pêche étaient réali-

sées à partir de cartedepeche.fr : quatre fois plus en 2016, plus d'un million (1 032 731 exactement). En 2017, les associations de 45 départements distribuent exclusivement leurs cartes par l'outil informatique (celles de 70 départements se sont engagées pour 2018 !), 48 sont sur un système mixte car certaines associations utilisent en partie les anciens carnets à souches. Seulement 5% des associations (175 sur 3657) n'ont pas encore franchi le pas de la dématérialisation. Au total, 64,1% des cartes de pêche 2016 ont été délivrées via internet. Parmi elles, un tiers ont été éditées directement par le pêcheur. « On a apporté un peu de simplicité dans un monde complexe, se réjouit François Le Sager, en rappelant la performance de l'ensemble de son équipe et la mobilisation des fédérations départementales de pêche : en 6 ans à peine on a mis en place un outil exceptionnel de gestion et un site, cartedepeche.fr, devenu une référence européenne et l'un des plus importants sites d'adhésion en ligne français. On a renouvelé un réseau territorial de 5744 dépositaires, aujourd'hui tous équipés de postes internet et de l'outil cartedepeche.fr. »

Last but not least, le système permet de réaliser de substantielles économies : si 400 000 euros ont été investis sur 5 ans, chaque carte de pêche ne coûte aujourd'hui que la somme modique de 0,09 centimes. Le million de cartes en mouvement génère un flux de 70 millions d'euros, à terme les 1 million 500 000 cartes réalisées annuellement coordonneront la gestion de cent millions d'euros pour l'ensemble des structures piscicoles.

L'avènement de cette transformation digitale est programmé en 2019 pour une pêche en eau douce moderne et durable.

## La règle :

« Toute personne pêchant dans des eaux libres doit acquitter une cotisation CPMA pêche et milieu aquatique obligatoirement adossée à une carte d'adhérent à une association (AAPPMA). » La mise à disposition des pêcheurs du système d'adhésion en ligne s'inscrit dans l'objectif commun de la FNPF, des fédérations départementales et des associations de pêche, de développement du loisir pêche et dans l'ouverture nécessaire aux adhérents : une réponse à nos missions statutaires.



# Des Stations Vertes qui ont la pêche

■ ■ ■ Partageant la foi en la nature, la volonté de la préserver, et les valeurs de l'écotourisme, la Fédération des Stations Vertes et des Villages de Neige et la FNPF ont tissé un partenariat innovant. Le pêcheur-voyageur peut désormais poser sa musette et son équipement dans cinq communes arborant fièrement le nouveau label Station Pêche : Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Brou (Eure-et-Loir), Vandenesse-en-Auxois (Côte-d'Or), Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor) et Villerest (Loire).

Vandenesse en Auxois (Côte d'Or).



Créées il y a 53 ans, les Stations Vertes rassemblent actuellement 478 communes, la plupart de moins de 2000 habitants, autour d'un tourisme porteur de sens, nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. La FNPF adhère également à ce parti-pris d'écotourisme. Pour Daniel Acker, Président de la Fédération Française des Stations Vertes : « Nos deux fédérations partagent des valeurs communes, ainsi que la volonté de préservation et d'éducation à l'environnement ». D'ailleurs, rappelle le président de la Fédération des Stations Vertes, la pêche est présente dès la charte fondatrice de 1964 ! Le 14 octobre 2016, lors du Congrès national de la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige à Savines-le-Lac, un pas supplémentaire a été franchi. Et le nouveau label Station Pêche, fruit du partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France, a été présenté. Son but : développer le tourisme pêche, en contribuant au bien-être des communautés locales et en encourageant leur participation. « La pêche a un vrai poids économique en milieu rural et nos 1,5 million d'adhérents se déplacent souvent pour pratiquer » souligne Maurice Lebranchu, Vice-président responsable du développement du loisir Pêche à la Fédération Nationale de la Pêche en France. Dix communes ont candidaté lors de ce lancement. Dans le cadre d'un déve-

loppement harmonieux, conçu pour à terme mailler l'hexagone, cinq ont été labellisées. Parmi elles, Savines-le-Lac, qui accueillait le congrès, et dont l'histoire est étroitement liée à la construction du barrage de Serre-Ponçon.

« Trente critères, dont 25 obligatoires, doivent être remplis pour obtenir la labellisation. »

« La labellisation reconnaît les activités sociales et pédagogiques sur un territoire où la pêche est ouverte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre » rappelle Bernard Fanti, le président de la Fédération de Pêche des Hautes-Alpes. Victor Berenguel, le maire, membre du conseil d'administration des Stations Vertes, est aussi l'ancien président du Comité Départemental des Hautes-Alpes : « Les 2800 hectares du lac de Serre-Ponçon représentent 40% du PIB tourisme de l'été. Il accueille toutes les pêches, notamment La pêche à la carpe de nuit, toute l'année. Ce magnifique lac, au pied du parc des Ecrins, prouve que la main de l'homme et la nature peuvent se marier pour le meilleur. » 8000 pêcheurs de passage apprécient chaque année Serre-Ponçon et les autres spots hauts-alpins, lac Saint Apollinaire,

lacs de montagne, plan d'eau des Bouchards, torrent de Réallon. La labellisation salue les réalisations récentes : camping les pieds dans l'eau, « Cabane des pêcheurs », sentier littoral. Trente critères, dont 25 obligatoires, doivent être remplis pour obtenir la labellisation. Outre l'existence indispensable d'un (ou de plusieurs) plan(s) ou cours d'eau géré(s) par des structures associatives de la pêche détenant le droit de pêche, ils comprennent : des hébergements qualifiés Pêche par la FNPF, des parcours engagés dans une démarche de labellisation, un magasin de pêche ou un office assurant la distribution de la carte de pêche. Outre Savines-le-Lac, Brou en Eure et Loir, réputé pour sa diversité de spots, et Villerest sur la Loire, lieu d'une célèbre compétition de pêche au carnassier, ont aussi décroché le label. Dans le Morvan, Vandenesse-en-Auxois s'avère la plus petite, mais pas la moins méritante, des lauréates. Traversée à la fois par la Vandenesse et par le canal de Bourgogne, la commune est proche des 130 hectares du lac de Panthier et d'un haut-lieu touristique, la forteresse médiévale de Chateauneuf-en-Auxois.

...l'obtention du label confirme non seulement la valeur halieutique mais aussi la biodiversité du territoire.

« La commune s'était déjà intéressée au tourisme pêche en aménageant des gîtes labellisés et près de 25 pontons ou aires » explique Jean-Pierre Sonvico, président de la fédération de pêche de Côte d'Or. « Visant la labellisation, le maire nous a sollicités pour notre expertise technique sur les plans d'eau. Nous travaillons à la fois pour contenter les publics de pêche et leurs accompagnants. Ainsi, nous labellisons un parcours famille autour de l'étang communal, nous installons un carpodrome dans un bief ». Dernière commune labellisée: Jugon-les-Lacs, en Côtes d'Armor, entourée de 300 hectares de lacs et rivières d'une grande

1 - Les Stations vertes doivent « disposer d'une organisation chargée de promouvoir la pratique de la pêche, en oeuvrant pour la protection, la connaissance et la mise en valeur du milieu aquatique ».



Initiation pêche.

Les pêcheurs sont aussi des vacanciers

- 39% des pratiquants partent en séjour pêche en France.
- Les séjours pêche durent 21, 3 jours en moyenne par an.
- 40% des pêcheurs pratiquent davantage pendant leurs vacances.
- 30% des pêcheurs en vacances dépensent davantage que chez eux.
- Les dépenses d'hébergement, transport et restauration liées aux séjours de pêche représentent 110 millions d'euros.



# Parcours de pêche labellisés : le public est au rendez-vous

■■■ Devant l'abondance de l'offre halieutique française, l'idée d'une classification a fait son chemin. En 2011, les premières labellisations étaient lancées. Rando-fishing, carpodrome, l'imagination des pêcheurs est sans limites. La preuve en Côtes d'Armor, dans le Loir-et-Cher et dans l'Allier.

« **A**ujourd'hui, des possibilités infinies s'offrent à une personne désireuse de découvrir la pêche, » explique Maurice Lebranchu, Vice-président de la FNPF, responsable de la Commission Développement du Loisir Pêche. « Mais un débutant qui s'exerce sur un lac de barrage avec une canne et trois asticots ne prend rien et se décourage. » L'idée d'une classification de certains sites, selon leur degré de difficulté, « comme le ski l'a fait pour les pistes » a donc fait son chemin. Trois labels ont été mis au point, « découverte », « famille » et « passion ». Ils se veulent avant tout des outils d'initiation, même si le parcours passion s'adresse davantage, comme son nom l'indique, aux chevronnés. Plusieurs enseignements ont été tirés d'une première expérimentation menée en Côtes d'Armor. D'abord ces labellisations, longues à mettre en place, obligent à faire un état des lieux au niveau du département. Ensuite, elles ont deux conséquences positives : primo, la visibilité accrue des structures piscicoles pour les collectivités. Secundo, la récupération des baux de pêche auprès de ces collectivités. « Nous devenons un

partenaire économique et social et participons au bien-être des habitants. » explique Maurice Lebranchu. Ainsi, après la réalisation exemplaire du parcours découverte de Rostrenen « trois autres maires nous ont suivis ». Les labellisations ont renforcé une politique déjà amorcée dans le Loir et Cher, témoigne Marion Mathieu : « Depuis 20 ans, la Fédération aménage ses acquisitions foncières, avec des tables de pique-nique, des pontons, des toilettes sèches. La candidature à la labellisation famille nous a obligés à ajouter des abris. L'obligation de fournir de l'eau potable accessible nous a freinés, car il n'y a pas forcément d'arrivée d'eau dans des coins perdus ! ».

« Une classification de certains sites, selon leur degré de difficulté. »

Parmi les dix parcours labellisés, dont trois sur Trehet, les deux parcours passion en pêche de nuit sont réservés des semaines à l'avance. Même enthousiasme dans le département de

l'Allier, où la fédération de pêche s'apprête à ouvrir quatre nouveaux parcours en 2017. Traversé par la Loire, l'Allier et le Cher, possédant de grands plans d'eau en forêt de Tronçais et un chevelu de petits ruisseaux, l'Allier attire les passionnés de toute la France : « La labellisation les conduit immédiatement à ce qu'ils recherchent, » explique Gérard Guinot, président de la Fédération. Cette année, deux parcours « famille » rejoignent les neuf existants, dont celui de Saint Pourçain sur Sioule qui ravit, entre autres, les pensionnaires à mobilité réduite de la maison de retraite Chantemesse. Le 15 avril un carpodrome de deux hectares s'est ajouté aux trois parcours passion déjà existants. Parmi eux, celui longeant la Besbre chère à René Fallet et l'original sentier de rando-fishing dans la réserve naturelle du Bec d'Allier. Quant à l'unique parcours découverte de l'Allier, situé dans le parc omnisports de Vichy, il jouxte l'aire de tir à l'arc. Bref, c'est un champion !

## Les trois labels

• **Le parcours « découverte »** : sécurisé, il concerne plutôt des petits plans d'eau, réempoisonnés régulièrement. La remise à l'eau des prises est de règle. Enfants, anciens, personnes à mobilité réduite, animateurs, sont bienvenus.

• **Le parcours « famille »** : en général sur un plan d'eau, un canal ou sur une grande rivière, il est facile d'accès. Sécurisé également et bien aménagé, avec des sanitaires, il propose d'autres activités, comme des jeux pour enfants.

• **Le parcours « passion »** : s'adressant aux pêcheurs chevronnés ou spécialisés, il peut offrir une cale de mise à l'eau ainsi que des équipements de convivialité.



Le Moulin de Susmiou (Pyrénées-Atlantiques).

## La pêche, un atout dans le filet des hébergeurs

■■■ Partout en France, plus de 700 adresses qualifiées se prêtent au passe-temps des amateurs de truites, brochets et belles prises. Ces hébergements se distinguent par leurs emplacements au bord de l'eau, mais pour séduire en toute saison, l'expertise de leurs propriétaires est primordiale.

Depuis la terrasse du Gîte du Coteau, on entend clapoter le Loir. Son déversoir se trouve à quelques dizaines de mètres seulement. Par les baies vitrées, le regard embrasse le coteau arboré, le château de Montigny et le plan d'eau des Tirelles. A 150 km de Paris, au cœur de la Haute Vallée du Loir, le gîte d'Isabelle Mignot à Montigny le Gamelon ne désemplit pas. Vice-présidente des Gîtes de France Eure et Loir, Isabelle Mignot a découvert avec un peu d'étonnement les pêcheurs qui représentent 40% de sa clientèle : « Ils sont jeunes - la moyenne d'âge tourne autour de 40 ans - et apprécient leur confort. Il ne faut pas croire qu'ils ont des goûts rustiques. Ils sont contemplatifs, tranquilles... ». Qualifié « pêche » par les Gîtes de France et la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le gîte possède un local sécurisé pour le matériel, un point d'eau intérieur, un réfrigérateur réservé aux appâts. Brochures et calendrier des concours sont à disposition.

Mais, constate Isabelle « le pêcheur est d'abord attiré par la rivière ! »

Au sud de la France, dans le Béarn, Hervé Baltar, guide-moniteur de pêche, reçoit également depuis seize ans des pêcheurs fidèles : 76% de sa clientèle en 2016. Son moulin, entouré par un affluent du gave d'Oloron, se trouve tout près d'un pool à saumons mythique, le pool Masseys, jouxtant le pont du XIII<sup>e</sup> siècle de Navarrenx. Le gîte d'Hervé a connu plusieurs labels : Gîtes de pêche, Gîtes de France, Hébergement pêche 64, aujourd'hui, grâce au partenariat avec les Gîtes de France, la qualification de la FNPF. Hervé attend avec impatience que celle-ci s'accompagne d'une géolocalisation et d'animation sur le site. Mais à l'entendre, le fait que l'hébergeur soit aussi guide-moniteur de pêche est fondamental dans le choix de ses clients. Emmanuel Billet vient depuis des années au Moulin de Susmiou : « Chez Hervé, il y a certes un local pour les waders, mais l'important est qu'on peut se lever tôt et rentrer tard sans que ça n'étonne personne. Nous

sommes autonomes mais pouvons profiter de ses conseils techniques. L'environnement est soigné, ce qui enchante ma compagne ». Hervé a même donné son premier cours de pêche à la mouche à Marie-Aude ! Bien pourvues, les Pyrénées-Atlantiques possèdent plus de cent hébergements qualifiés « Pêche », une politique initiée par le Comité Départemental du Tourisme. Guillaume Barranco, de la Fédération de pêche remarque cependant que cette activité représente plus de 40 % de l'activité d'une dizaine d'hébergeurs seulement. D'autres y voient une opportunité parmi d'autres comme le vélo, la rando, le cheval, au risque même de noyer le propos. Ce qui serait dommage évidemment. Vaut-il mieux une dizaine de labellisés ou seulement une dizaine davantage motivées ? La question est posée.





## Depuis dix ans... la garderie

■ ■ ■ Une des premières missions de la FNPF, à sa création en 2006, fut de « professionnaliser » la garderie particulière de pêche, née 200 ans auparavant. La nécessité de former ces personnes, le plus souvent bénévoles, à qui l'on confie des missions de police judiciaire était partagée par le législateur, les pêcheurs, les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), les fédérations et bien sûr les gardes eux-mêmes.

**D**epuis 2006, les gardes-pêche bénéficient d'une formation initiale et continue prévue par la réglementation et d'une tenue similaire sur tout le territoire. Ils doivent faire preuve d'un savoir-faire et d'un savoir-être au cœur des relations entre les instances de gestion et tous les usagers des rivières.

### Un savoir-faire renforcé...

Le garde-pêche est un des représentants des associations agréées de pêche sur le bord des cours d'eau. Il informe et conseille les pêcheurs et est à l'origine d'un grand nombre de signalements d'actes de braconnage ou de pollution. Il maintient en outre le contact avec les riverains et les autres usagers. Dès 2007, la FNPF a proposé une formation développée et assurée, dans un premier temps, par ses juristes. Ce module consacré au droit et à la déontologie,

d'une durée totale de dix heures, était complété d'un module sur le milieu aquatique, les poissons et la pêche, dispensé par les nombreux hydrobiologistes présents dans le réseau. Aujourd'hui, ces formations sont organisées régulièrement grâce à des personnes identifiées localement. La Fédération nationale a également très vite financé une tenue harmonisée et conforme à la réglementation, qui a récemment été modernisée.

### ... formalisé...

En 2010, la FNPF a publié un « Guide du garde-pêche » qui précise ses droits et devoirs, les conditions d'exercice de la pêche, la déontologie et les techniques d'intervention, les infractions, les contacts utiles... « Il reprend en quelque sorte les points essentiels des formations que nous avons délivrées aux quatre coins de la France », explique Nadège Colombet, responsable du service juridique de la FNPF. « C'est un manuel où nous avons explicité les missions des gardes, leurs devoirs, leurs prérogatives et la protection juridique dont ils bénéficient. Ils peuvent y consulter également la réglementa-

tion nationale de la pêche (qui peut pêcher ? Où pêcher et ne pas pêcher ? Quand pêcher ? Comment pêcher ? Que pêcher ?), à laquelle chaque fédération ajoute les arrêtés départementaux. Enfin, le guide présente une partie « déontologie » très importante. Un garde-pêche particulier doit avoir de bonnes connaissances, acquises durant sa formation, mais il doit aussi adopter un comportement et une approche adaptés au contrôle d'un loisir. »

C'est ce que rappelle, en fin de guide, la « Charte du garde-pêche particulier et de l'agent de développement ». Celui-ci doit en effet exercer ses missions conformément aux articles 29 et 29-1 du Code de procédure pénale et à l'article 437-13 du Code de l'environnement, sous le contrôle du Procureur de la République, sur un secteur déterminé et dans le respect des consignes de son commettant (voir encadré), en toute sécurité et courtoisie. Il est en effet le garant de l'image des structures associatives de la pêche.

### ... coordonné...

Les fédérations départementales emploient également des gardes aux missions élargies : les agents de développement, prévus par la loi sur l'eau de 2006, qui ont vocation à coordonner la garderie. Ces agents sont essentiels, car, au-delà de la formation, les gardes ont besoin de référents. C'est le rôle d'Yvon Le Clainche, chargé de développement de la fédération départementale du Morbihan, et un des premiers référents de la formation. « Une trentaine de gardes-pêche ont été formés dès 2008 dans le département et l'idée de constituer une amicale a émergé rapidement ». L'Amicale des gardes-pêche particuliers assermentés des AAPPMA du Morbihan a donc été créée la même année. « C'est une association indépendante de la fédération », précise l'agent. « Les gardes sont parfois seuls dans leur secteur et ne connaissent pas toujours leurs collègues des associations de pêche voisines. Pourtant, ils ont beaucoup à échanger. L'Amicale leur permet de se rencontrer, chaque année, à l'occasion de réunions ou de son assemblée générale. » La fédération départementale accompagne l'association en y intervenant sur des points nouveaux liés à la réglementation départementale et nationale, sur les inventaires piscicoles, les projets en cours ou à venir, des sujets émergents... « Les pêcheurs parlent beaucoup au bord de l'eau et il nous paraît important de venir régulièrement rétablir une parole « juste » afin que les gardes disposent de la bonne information, vérifiée

et non basée sur des oui-dire. Une partie de mon temps de travail est consacrée à l'animation et au suivi de ce réseau de bénévoles. La fédération complète la subvention de la FNPF pour fournir des tenues à chaque garde assermenté. Elle défraie également, via l'Amicale, ceux qui rédigent un petit bilan annuel de leur travail. » Plusieurs départements ont créé ce type d'association.

### ... et soutenu

Par ailleurs, la FNPF soutient une série de mesures en faveur de la garderie. Ainsi, depuis la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les délais de transmission des PV des gardes particuliers au procureur de la République sont modifiés. Le délai maximum est prolongé à cinq jours, alors qu'il était jusqu'à présent de trois jours, y compris le jour de la constatation. Cette proposition importante de la FNPF, qui simplifie l'action des gardes, a bénéficié à tous les domaines de garderie (pêche, mais aussi chasse, bois, etc.)

## Comment devient-on garde-pêche particulier ?

La mission bénévole de garde-pêche particulier est accessible à toute personne majeure, mais il faut procéder par étapes. D'abord, se rapprocher de l'association agréée de pêche la plus proche de chez soi, ou de sa fédération départementale. Le cas échéant, celle-ci peut vous convier à la prochaine session de formation afin de valider deux modules : un module juridique, puis un second consacré aux techniques de pêche et au milieu aquatique. Ensuite, l'association agréée ou le propriétaire des cours d'eau concerné, son « commettant », peut commissionner le futur garde sur le secteur géographique qu'il aura à garder. C'est ce « commettant » qui fait ensuite une demande d'agrément auprès du Préfet qui le délivre, si les conditions (aptitude, moralité, etc.) sont respectées, pour cinq ans, sous la forme d'une carte. Il faut ensuite attendre sa convocation au tribunal d'instance pour y prêter serment.

# Éducation à l'environnement : quand les pêcheurs prêchent la bonne parole

Qui mieux que les pêcheurs, observateurs attentifs, pour sensibiliser à la bonne santé des cours d'eau et de leurs habitants ? Chaque année, grâce à eux, des dizaines de milliers d'élèves, principalement des classes primaires et du collège, voient d'un œil plus affûté les milieux aquatiques. Cette sensibilisation s'est renforcée en 2015 grâce à une convention entre la FNPF, le Ministère de l'Environnement et l'Éducation nationale. Dans certains territoires, elle va même aujourd'hui jusqu'à la mise au point d'une option pêche au bac, adaptée aux amateurs comme aux jeunes qui désirent en faire leur métier.



« La connaissance du milieu aquatique est indispensable dans la pratique de la pêche. Le pêcheur est un éco-citoyen, responsable de son environnement. La sensibilisation fait donc naturellement partie de nos missions. » explique Louis Fonticelli, président de la Fédération départementale de pêche du Var et responsable du groupe de travail Réseau

Associatif d'Animation de la FNPF. Avant même la naissance de celle-ci, certaines fédérations avaient su anticiper. Ainsi dans l'Hérault, en 1993, la fédération s'appuyant sur un salarié, François Nicol, décide de s'adresser à tous les publics, en particulier les scolaires. Pour y arriver, le pari est fait de passer par la création d'un brevet d'état, le BEATEP devenu par la suite BPJEPS option pêche de loisir. Cependant, le rectorat doute des qualités pédagogiques de la pêche. Persuadé du contraire, François Nicol bâtit un dossier démontrant les nombreux sujets à développer en termes d'éducation à l'environnement liés au milieu aquatique et par ailleurs les possibilités sportives passant par une gestuelle entraînant un développement corporel spécifique. Il obtient deux agréments : Jeunesse

Education Populaire et Sports en 1999 ; celui du rectorat de l'Académie de Montpellier en 2001. Sur le terrain, il essuie aussi les plâtres : comment se positionner alors que dans l'Hérault 70 associations de protection de l'environnement réclament également leur accès à l'école ? « Je n'interviens jamais en dehors de notre périmètre de compétence, l'eau, la ripisylve, la faune et la flore, les inondations, les pollutions. Nous fabriquons de toutes pièces beaucoup d'outils, des petits jeux très appréciés, et recherchons des partenariats ». Les activités scolaires visent large : elles touchent les 600 enfants visités chaque année sur plusieurs journées, mais aussi leurs instituteurs et leurs parents. Résultats transversaux, certains parents se mettent à la pêche. Et aussi, raconte François : « Les élus comprennent que la pêche a plusieurs missions et sont davantage à l'écoute. Certains des jeunes que j'ai initiés en école de pêche ont choisi ensuite des études environnementales. La Fédération du Gard vient même d'embaucher un chargé de mission qui y a acquis le virus. Cela ne me rajeunit pas ! ». Car parallèlement, en 1993, la Fédération créait à Pouzols le centre Aquapêche, un site de 20 hectares bordant sur trois kilomètres le fleuve Hérault et regroupant trois plans d'eau. Il accueille des enfants à la journée, ou sur des colonies de vacances de pêche... Chaque année, plus de 2000 enfants sont accueillis sur plus de 180 journées d'ani-



mation. Si donc certaines Fédérations avaient su créer un mouvement, vingt ans plus tard les relations entre la FNPF, l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Écologie se sont intensifiées. Une Conférence environnementale de 2013 conclut à la nécessité de soutenir l'École dans son effort d'éducation au développement durable, à la biodiversité et au respect de l'environnement : dans son prolongement, la FNPF et les ministères de l'Éducation et de l'Écologie signent en octobre 2015 une convention de partenariat. Ce partenariat conforte les actions entreprises et renforce les liens entre les fédérations départementales de pêche et les académies signataires d'une convention locale. « Cette convention nationale reconnaît notre investissement dans des moyens matériels et humains, comme l'embauche d'agents de développement et le subventionnement de Maisons de la Pêche, explique Louis Fonticelli. Point important, elle s'accompagne d'un programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable. » Ce document, élaboré par la FNPF à partir du savoir-faire du réseau associatif, explicite les grands thèmes liés aux milieux aquatiques, aux espèces piscicoles et à l'eau en général, sur lesquels les fédérations départementales pourront intervenir. Ses fiches pédagogiques, prenant en compte les enseignements scolaires, aident à la mise en place d'un programme propre au territoire. En 2016, une trentaine de Fédérations départementales avaient signé une convention avec leur inspection académique. 87% des fédérations

avaient déjà mis en oeuvre des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des écoliers.

« En animation scolaire, plus de la moitié du temps est consacré à la sensibilisation sur les milieux » témoigne Antoine Mierral, responsable du développement à la fédération départementale de l'Aisne. Preuve que la pêche est une matière d'avenir, l'option « Pêche et milieux aquatiques » figure aujourd'hui au programme du bac pro GMNF, Gestion des milieux naturels et de la faune, de l'EPLFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) de Thiérache dans l'Aisne. Antoine connaissait les élèves : « Nous travaillions déjà avec eux sur des actions de restauration de milieux via des poses d'épis et de banquettes ». Sur deux ans, l'option comprend d'abord un enseignement théorique sur la fonctionnalité des milieux, l'organisation de la pêche et son matériel, la réalisation d'un IBG-DCE (indice biologique global)... etc. Puis, sur le plan pratique, des séances consacrées à chaque technique, la pêche au coup, la pêche des cyprinidés au feeder, la pêche à la truite aux leurres et au toc ou encore la pêche des carnassiers en float-tube.

Une dizaine d'élèves ont choisi cette option facultative, dont deux jeunes filles. Les premiers candidats pourront obtenir des points au bac 2017-2018. Parmi les deux professeurs ayant mis au point le programme l'un, Nicolas Bouez, était déjà pêcheur. L'autre, Jean-Philippe Heumel, l'est devenu !

## Les chiffres de la transmission

- 475 Ateliers Pêche Nature, créés dans le cadre d'une charte FNPF et encadrés par des bénévoles, existent au niveau local.

Plus d'un tiers des Fédérations gèrent des Maisons de la Pêche et de la Nature.

- 55% des Fédérations possèdent des véhicules d'animation pédagogiques.
- 145 animateurs titulaires des BPJEPS interviennent en milieu scolaire.

En 2015-2016, 4245 demi-journées de sensibilisation ont touché 66 000 élèves.



## Un texte de référence

D'après l'article L434-4 du Code de l'Environnement, « les Fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ont le caractère d'établissement d'utilité publique. Elles mènent des actions d'information et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques. »





## Les APN, à l'école de la nature

« **L**a pêche est un bon virus, mieux vaut être plongé jeune dedans » : en une phrase, Eric Leterrier de la fédération départementale du Var a tout dit. Les 475 Ateliers Pêche Nature de France enseignent bien sûr les techniques de la pêche, au coup, à la bolognaise, au feeder, etc. Surtout, ils en distillent l'esprit, explique Nicolas de Fonzo qui s'inscrit à 11 ans, en 2002, à l'école de pêche de l'association Brumath (67) : « Les séances étaient bien organisées, la pratique dans les étangs se faisait avec du matériel professionnel pour que nous soyons tous au même niveau. » Comment ne pas mordre à l'hameçon ? « Nous y avons appris le respect entre nous et celui de la nature, ainsi qu'à être patient, minutieux, ordonné et à sans cesse nous remettre en question. »

Les deux étangs bordant la forêt de Schweighouse-sur-Moder accueillent chaque mardi soir une dizaine de jeunes penchés sur leurs cannes. En 1992 le président Adrien Raehm, toujours en exercice, créait l'école de pêche des Goujons de la Moder à destination des collégiens. Le cycle couvre trois ans : initiation, perfectionnement et spécialisation. Aujourd'hui Pierre Grimm, 68 ans, en est responsable : « Les jeunes de onze à seize ans trouvent un moment de calme et de contemplation à la sortie du collège. Les parents cherchent le retour à la nature pour sortir leurs gamins de

l'informatique à haute dose... car l'enseignement pratique ne peut pas se faire par internet ». L'objectif est de développer un comportement autonome et responsable vis à vis de la nature. « Nous éduquons dans l'esprit de la pêche associative d'aujourd'hui. La rivière n'appartient pas aux seuls pêcheurs. J'ai un tel plaisir à leur apprendre les premiers gestes ! » conclut ce passionné, heureux d'avoir formé près de 400 pêcheurs et, de plus en plus, pêcheuses. Détail amusant, Pierre Grimm faisait partie des premiers élèves des Goujons de la Moder. Nicolas de Fonzo a également pris le relais de son ancien professeur Gérard Schall. Il est responsable d'une équipe de moniteurs de tous âges, un mélange entre les anciens et les jeunes, entre l'expérience et l'œil neuf « juste parfait ». Malgré ses tout juste 27 ans, il a vu les techniques et la pédagogie évoluer : « Oubliées les diapositives, nous disposons de vidéoprojecteurs, d'écrans plasma et d'ordinateurs. Il existe plus d'hameçons ou de lignes montées, plus performantes. Les jeunes me paraissent un peu moins débrouillards que nous, plus concentrés sur la télé, l'ordinateur et le téléphone. En dehors de l'école, la majorité des enfants ne pêchent quasiment pas. » C'est bien pour cette raison, redonner le goût du plein-air et de la découverte, que les Ateliers Pêche Nature ont autant de succès.



■ ■ ■ La nécessité d'un vrai contact avec la nature et le besoin de déconnexion touchent aussi les enfants. Les Ateliers Pêche Nature, où l'on apprend la pêche, mais aussi la vie, affichent donc complet. Retour sur un phénomène nommé APN !

### HOMMAGE À THIERRY CLOUX

## Thierry Cloux, passion poisson

■ ■ ■ Avec sa culture encyclopédique, l'éditeur délégué et rédacteur en chef du Pêcheur de France accompagnait les mutations sans remettre en cause les fondamentaux : les valeurs de persévérance, de curiosité, de respect et de partage de la pêche. Canne à la main !

**T**hierry Cloux aurait apprécié que cet hommage paraisse mi-juin, à la saison même où la truite de mer remonte à fleur d'eau le petit fleuve Touques. Et presque un an, jour pour jour, après sa mort brutale. Il avait quitté la région parisienne pour les variations du ciel normand si changeant et ce migrateur de l'estuaire. Un champion à sa mesure. « Je n'oublierai jamais le sourire de mon père quand il a pris son brochet d'1,17 m à la mouche, il y a presque 30 ans de cela » se souvient son fils Alix, auquel il a légué sa passion. Pour Thierry Cloux, pêcher tenait de la transmission : il avait remis son hameçon d'or à son père qui lui avait communiqué sa pas-

sion. Thierry Cloux était un homme de valeurs. Instituteur, il les avait d'abord distillées à ses élèves. Il quitte l'Éducation nationale pour prendre la plume, et explorer tous les aspects de sa passion, journaliste à Fun Pêche, puis éditeur délégué et rédacteur en chef du Pêcheur de France. « La patience, la persévérance, la curiosité, la créativité, le respect, le partage » étaient essentiels à ses yeux. Alix se souvient : alors qu'il est tout petit encore, il le réveille tôt et en douceur, lui apprend à préparer le matériel, à lancer, à ferrer, à décoincer ses leurres... Et surtout, malgré son fort caractère, à surmonter sa frustration quand ça ne mord pas. « Nous avons fait des bredouilles.

Mais toujours dans la bonne humeur » se souvient Aurélien Prévost. Le reporter de 1max2 pêche rencontre son mentor en 1995 au SAPEL de Paris. Il a 12 ans à peine ! Malgré ses responsabilités, Thierry Cloux prend le temps de l'encourager à écrire et lui conseille d'acquiescer... la carte de presse en même temps que la carte de pêche ! Brochet, salomonid et même silure, Thierry Cloux s'avère féru de toutes les techniques, moucheur passionné mais aussi excellent pêcheur en mer. Loïc Corroyer, son successeur, salue son inventivité phénoménale : « Nous lui devons de nombreuses innovations notamment dans le domaine des streamers. Thierry a été parmi les premiers à pêcher spécifiquement le brochet à la mouche, avant de s'intéresser également au silure, sans compter les bars et autres dorades coryphènes... ». Sa curiosité insatiable incitait cette plume à découvrir du nouveau, qu'il s'agisse de méthodes, de lieux ou d'aventures à écailles.

« Nous lui devons de nombreuses innovations notamment dans le domaine des streamers. »

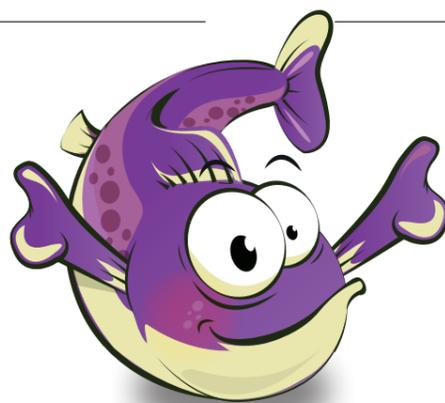


Toujours dans le partage, témoigne son fils Alix : « Il partait avec une bande d'amis dans des lieux divers et variés avec des leurres qu'il avait lui-même confectionnés : des poppers fabriqués d'une pièce de bois, des mouches faites avec des poils de notre chien, ou ses « gros bazars » comme il appelait ses leurres à brochets « Made in Thierry Cloux ». » Une autre chose encore le caractérisait : le respect des poissons. Certes, pour la bonne bouche, il en gardait quelques-uns, et ses amis salivent encore à l'évocation de son sandre en croûte, de son brochet à la poissonnière ou de sa truite de mer fumée... Mais plus important que la capture, Thierry Cloux était capable de relâcher un poisson parce qu'il ne faisait pas la maille, avec l'espoir d'en reprendre un plus gros, souvent réalisé. Une quête du poisson trophée qui s'est arrêtée brutalement, le 18 juillet dernier.



1-23 JUILLET 2017  
104<sup>e</sup> édition

# C'est reparti pour un tour !



et toutes les villes arrivées où une installation est possible. En 2016, seules 4 villes étaient concernées, en 2017 Génération pêche proposera ses animations dans 22 villes dont deux en Belgique avec le renfort de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique ! Ajoutez à cela la mobilisation sur le tracé entre chaque départ et arrivée avec des animations pêche, des rassemblements de pêcheurs venus assister au passage du Tour sur le bord des routes et bien sûr de nouvelles créations à observer du ciel.

L'année dernière, parmi les réalisations les plus marquantes, on a pu voir dans le Doubs, le poisson géant créé par un Land Artist coutumier du Tour de France (Pierre Duc, Thierry Gallibour et Isabelle Cuyenet). Un spectaculaire corégone, de 290 m de long, pédalant pour la biodiversité installé sur les rives du lac de Saint-Point avec l'aide des bénévoles des associations de pêche locales. Effet garanti ! Cette création en a laissé plus d'un rêveur et c'est pour cela que la saison 2017 verra fleurir de nouvelles créations surprenantes...

**E**n 2016, à la veille des élections au sein des structures associatives, le Conseil d'Administration de la FNPF s'était engagé dans l'aventure Tour de France pour une année afin de laisser la liberté aux futurs élus de décider s'ils souhaitaient ou non renouveler l'opération. Ce mois de juillet 2016, restera pour tous mémorable : une vague violette s'est littéralement abattue sur le tracé du Tour de France. Succès indéniable, en interne pour tous les participants élus ou salariés, en externe dans le développement des rapports avec les collectivités territoriales, au sein même de l'événement auprès de toutes les autres grandes marques qui ont salué la puissance d'un réseau associatif ultra mobilisé et enfin succès médiatique auprès du grand public (lire pages 6 et 7). C'est donc tout naturellement et avec enthousiasme que les nouveaux élus ont décidé de s'engager pour deux années supplémentaires dans l'aventure du Tour de France. Des nouveautés sont néanmoins à noter pour cette deuxième participation. Tout d'abord Génération pêche passe du statut de caravanier au statut de « Partenaire institutionnel » et voici ce que cela implique : la caravane reste sur le même dispositif avec 4 véhicules à l'effigie de Génération Pêche mais le réseau associatif pêche sera présent sur toutes les villes départs

**E**n 2017, le réseau associatif essaiera de mettre en pratique une partie de la devise de Pierre de Coubertin « plus vite, plus haut, plus fort... ». Pour le « plus vite » le réseau associatif laissera la place aux coureurs du Tour. Pour le « plus haut », les land-artists et géomètres sont sur le pied de guerre pour proposer de magnifiques visuels, pour le « plus fort » les bénévoles se sont réunis tout au long de l'année pour proposer un maximum d'animations au plus grand nombre, des plus petits aux plus grands, et leur faire découvrir pendant leurs vacances une nouvelle activité de pleine nature.



Dans la Haute Marne (52) réalisation d'une vue du ciel représentant un vélo, avec en slogan en Haute Marne, le Tour de France à la pêche

Dans les Vosges 88, réalisation d'une vue du ciel représentant un podium de trois poissons

D'autres vues du ciel sont en cours de préparation... Retrouvez toutes les actions menées par nos structures sur le site [generationpeche.fr](http://generationpeche.fr) !

En Dordogne, à Fossemagne, réalisation d'une vue du ciel réalisée par des enfants

A Eymet, vue du ciel sur le lac de Clarens

A Rodez, une vue du ciel réalisée avec l'aide des enfants des Ateliers pêche Nature

**LÉGENDE | THE KEY**

- Grand Départ Race Start
- Ville départ Start town
- Ville arrivée Finish town
- Ville repos Rest town
- Arrivée finale Race finish
- Étape en ligne Stage
- C.I.M. individuel Individual time-trial



[ DOSSIER ] LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE :  
10 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES PÊCHEURS ET DU BIEN COMMUN

# 10 ans de partenariat

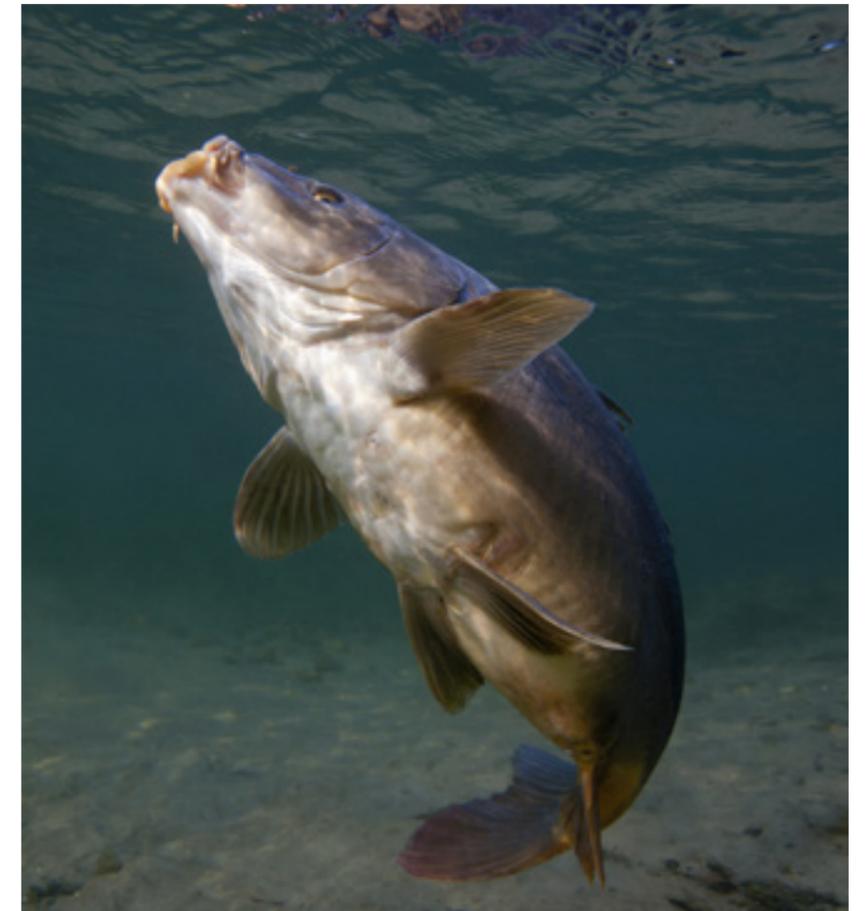
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Éducation Nationale
- Agence Française pour la Biodiversité
- Agences de l'eau
- North Atlantic Salmon fund
- Le Pêcheur de France
- Centre National d'Actions Sociales (CNAS)
- ENEDIS/RTE
- EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques
- Comité d'entreprise d'Airbus Opération Toulouse
- Les Parcs Naturels Régionaux
- Tourisme : VVF villages vacances France, Clévacances France, Fédération Nationale des Stations Vertes, Gîtes de France
- Fédération Française des Pêches Sportives
- Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche

## HONNEUR AUX CARPISTES

# Pêche à la carpe : un championnat très disputé

■■■ Du 20 au 25 septembre 2016, 250 carapistes se sont affrontés autour du lac du Bourdon, dans l'Yonne. De l'or et de l'argent ont remis sur le devant de la scène une passion française. Quel beau championnat !

Pour la troisième fois, la France accueillait les championnats du monde de pêche à la carpe. Du 20 au 25 septembre dernier, les berges arborées du lac de barrage du Bourdon, dans l'Yonne, ont connu quatre jours intenses. Ses fonds, également ! Car la pêche à la carpe exige de la patience, de la ruse et de la détermination. Le carpiste doit imaginer une carte mentale des profondeurs lacustres (l'écho-sondeur étant interdit) et adapter les appâts aux prises espérées. Un poisson de 15 kilos ou de 30 ans d'expérience ne réagit pas de la même façon aux amorces et sollicitations. En sus de cette connaissance des milieux, une bonne résistance physique et beaucoup d'entraînement sont nécessaires. Pendant les championnats, les candidats se relaient 72h durant, en ne s'octroyant que des mini-sommeils : voilà un point commun entre les carapistes et les marins ! **250 compétiteurs représentant 26 nations** étaient donc rassemblés. Le tirage au sort a été moyen pour les équipiers français : deux postes étaient corrects, en secteurs A et B, mais le dernier, en secteur C, franchement mauvais : vaseux, étroit, et surtout, coincé entre 2 binômes d'adversaires pour lesquels la précision d'amorçage était une notion très vague... Les deux binômes Mathieu Farge - Mathieu Neyrat, Olivier Renaud - Anthony Hennequin réalisaient de belles prises. Ils se sont hissés pour la première fois, en individuel, sur les **deux plus hautes marches du podium**. Mais au classement par équipe, les bleus ont fini à une quatrième place frustrante. Les 3 binômes français totalisaient pourtant 509 kilos de poisson, un exploit dans ces conditions, davantage que les trois autres



pays qui les ont précédés au classement qui ensemble ne totalisaient que 415 kilos pour les 3 nations : ainsi l'a voulue la règle des classements par secteur. La Lituanie et la Roumanie se classaient en deuxième et troisième positions après la Russie, qui pour la première fois remportait sa place sur le podium. « *On peut être le meilleur pêcheur du monde, quand on est dans un secteur où le poisson ne passe pas, on ne peut rien faire* » reconnaissait Fernand de Castro, président de la FFPS Carpe (Groupement National Carpe). La France était toutefois fière de ses deux médailles durement conquises. Dans la belle ville de Saint-Fargeau où se déroulait cette grande fête de la pêche, la semaine a été clairement festive : cérémonies d'ouverture,

de présentation des nations, hymnes, traditionnel défilé. La centaine de licenciés bénévoles impliqués (sécurité, arbitrage, intendance...) et l'ensemble des participants et compétiteurs se sont retrouvés à une soirée de clôture grandiose. L'éthique et la déontologie sportive promues par les Carapistes et la Fédération des Pêches Sportives n'ont jamais été égratignées. Les carapistes sportifs français attendent maintenant la prochaine édition de ce bel événement, du 20 au 24 septembre en Hongrie. Notre équipe nationale souhaite bien prendre sa revanche, et ramener pourquoi pas, le titre mondial.

**À suivre...**

[ DOSSIER ] LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE :  
10 ANS D'ACTIIONS AU SERVICE DES PÊCHEURS ET DU BIEN COMMUN

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ :

## La pêche sera représentée au Conseil d'Administration de l'AFB

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été créée par la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016. Elle s'inscrit dans la volonté de mutualisation et de simplification administrative des gouvernements qui l'ont mise en place. Elle regroupe l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'Établissement public des parcs nationaux, l'Agence des aires marines protégées et le groupement d'intérêt public ATEN, soit environ 1200 agents.

### Ses principales missions ?

- Organiser et développer les connaissances et les savoirs,
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées à la biodiversité,
- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires,
- Apporter conseil et expertise aux acteurs sociaux professionnels,
- Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales,
- Mobiliser et sensibiliser la société,

- Former et structurer les métiers de la biodiversité,
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité.

### La FNPF, un interlocuteur privilégié

Ainsi, le 4 janvier 2017 les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Française de la Biodiversité ont été nommés par arrêté ministériel. **M. Claude Roustan, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France, a été désigné pour y siéger en qualité de représentant d'associations agréées de protection de l'environnement** et de gestionnaires d'espaces naturels dans le collège idoine. Cette décision de la ministre de l'écologie conforte la place de la FNPF en tant qu'interlocuteur privilégié sur les questions touchant à la protection des milieux aquatiques.

« Nous sommes ravis de constater que notre place au sein de l'AFB vient d'être confortée officiellement. La place des pêcheurs, en tant qu'acteurs de la protection

des cours d'eau français y est légitime et logique », souligne M. Claude Roustan.

Le monde aquatique est source d'une biodiversité importante, la France étant le pays de naissance, ou de vie, d'espèces menacées d'extinction telles que l'anguille européenne ou le saumon atlantique. « **Nous serons là pour veiller au sein de l'AFB à ce que la protection et la présence des espèces menacées mais aussi ordinaires soient considérées comme une priorité au même titre que celles du milieu terrestre** ».

« Nous serons là pour veiller au sein de l'AFB à ce que la protection et la présence des espèces menacées mais aussi ordinaires soient considérées comme une priorité au même titre que celles du milieu terrestre. »

La FNPF, par la voix de son président, ne manquera pas d'apporter l'expertise issue d'un réseau déjà particulièrement impliqué dans la reconquête de la biodiversité aquatique. Chaque année 710 actions en faveur des rivières et des plans d'eau sont réalisées pour un coût s'élevant entre 9 et 20 millions d'euros<sup>1</sup>. Des travaux qui tendent tous vers la réalisation d'un même objectif : le retour au bon état écologique des rivières françaises.

# Passion



GÉNÉRATION  
PÊCHE

La Pêche, c'est notre loisir, notre liberté, notre passion... En couple, en famille ou entre copains, on se retrouve souvent au bord de la rivière. Un moment de liberté, de plein air, où l'on rit et on oublie tout le reste... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



1 - Étude sur le poids économique de la pêche en eau douce. BIPE. Février 2014.

# RETROUVEZ-NOUS SUR LES ROUTES DU TOUR DE FRANCE



104<sup>ÈME</sup> TOUR DE FRANCE  
DU 1<sup>ER</sup> AU 23 JUILLET 2017



[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

